

**REPUBLIQUE GABONAISE**

**Union - Travail - Justice**



---

# **RAPPORT ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER**

**ANNEXE A LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2024**

---

**Préparé**

Sous la direction du Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement de Transition

**Présenté par :**

**Monsieur Mays MOUSSI**

Ministre de l'Economie et des Participations

**Monsieur Charles M'BA**

Ministre des Comptes Publics

## TABLE DES MATIERES

<b>PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2024</b> .....	<b>4</b>
<b>I - ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL</b> .....	<b>5</b>
I.1.La conjoncture dans les principaux pays avancés.....	5
I.2.La conjoncture dans les pays émergents et en développement.....	6
I.3.La conjoncture dans les pays de la CEMAC .....	6
I.4.L'évolution des cours des produits de base .....	7
<b>II - CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL</b> .....	<b>9</b>
II.1 Les principaux secteurs d'exportation .....	9
II.1.1. Le secteur pétrolier .....	9
II.1.2. Le secteur des mines.....	9
II.1.3. Les industries du bois .....	9
II.2. Les autres secteurs .....	9
II.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche.....	9
II.2.2. Les agro-industries.....	9
II.2.3. Les autres industries .....	10
II.2.4. Le bâtiment et travaux publics .....	10
II.2.5. L'eau et l'électricité .....	10
II.2.6. Le commerce.....	10
II.2.7 Les services.....	10
II.2.8 Le transport et auxiliaires .....	10
II.2.9. L'hôtellerie.....	11
II.3. Le produit intérieur brut en 2023.....	11
II.3.1. Le PIB par secteur d'activité (offre) .....	11
II.3.2. Le PIB par la demande (emploi) .....	12
II.4. L'emploi, les salaires et les prix .....	13
II.4.1. L'emploi .....	13
II.4.2. Les salaires.....	14
II.4.3. Les prix.....	14
II.5. La balance des paiements .....	15
<b>II.6.1 Les ressources monétaires</b> .....	<b>17</b>
<b>II.6.2 Les contreparties de la masse monétaire</b> .....	<b>18</b>
II.8. La situation de l'exécution des finances publiques .....	20
II.8.1 Exécution des opérations budgétaires.....	20
II.8.1.1 Exécution des recettes budgétaires.....	20
II.8.1.2 Exécution des dépenses budgétaires.....	20
II.8.2 Exécution des opérations de trésorerie et de financement .....	24
II.8.2.1 Exécution des ressources de trésorerie et de financement.....	24
II.8.2.2 Exécution des charges de trésorerie et de financement .....	25
<b>DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU</b>	
<b>GOVERNEMENT.....</b>	<b>27</b>
<b>I. PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....</b>	<b>28</b>
I.1.Les principales hypothèses .....	28
I.2. Les résultats de la projection : l'équilibre des biens et services.....	29
I.3. Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire en 2024-	
2026 .....	31
I.3.1. Critères de surveillance multilatérale.....	31

1.3.2. Indicateurs de surveillance multilatérale.....	31
I.4.L'emploi, les salaires et les prix .....	32
I.4.1. L'emploi .....	32
I.4.2. Les salaires.....	32
I.4.3. Les prix.....	32
I.5. La balance de paiement.....	32
I.6. La situation monétaire.....	33
<b>I.6.1. La masse monétaire (M2)</b> .....	34
<b>I.6.3. Les contreparties de la masse monétaire</b> .....	34
I.6.3.1. Les avoirs extérieurs nets .....	34
I.6.2.2. Le crédit intérieur .....	35
I.6.3. La politique monétaire.....	36
<b>II- POLITIQUE DU GOUVERNEMENT .....</b>	<b>36</b>
II.1. La politique budgétaire .....	36
II.2. La politique sectorielle .....	40
<b>TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER .....</b>	<b>45</b>
<b>I- OPERATIONS BUDGETAIRES .....</b>	<b>46</b>
I.1. Les recettes budgétaires .....	50
<b>I.1.1 Les recettes pétrolières</b> .....	50
<b>I.1.2 Les recettes hors pétrole</b> .....	51
I.2. Les dépenses budgétaires.....	53
I.2.1. Les dépenses du budget général.....	53
I.2.2 Les comptes spéciaux (CS).....	58
<b>II. OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT .....</b>	<b>59</b>
II.1. Les ressources de trésorerie et de financement .....	60
II.2. Les charges de trésorerie et de financement .....	61

## **PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2024**

## I - ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2024, l'économie mondiale a été secouée par des tensions géopolitiques à travers le durcissement de la politique monétaire des principales banques centrales, l'enlisement de la crise russo-ukrainienne et du conflit au Proche-Orient. Ce Contexte économique mondiale maintiendrait le PIB à 3,2% comme en 2023, contre 4,1% en 2022.

Toutefois, dans un environnement marqué par l'assouplissement des pressions inflationnistes, l'activité économique mondiale connaîtrait un relèvement de l'inflation à l'échelle mondiale de 6,8% en 2023 pour se situer à 5,9% en 2024. Cette évolution est liée, entre autres, à l'augmentation du volume du commerce à 3,3% en 2024 contre 0,4% en 2023, à la recrudescence de la consommation des ménages et à la productivité des entreprises.

Parallèlement, le marché du travail, corrélé au niveau de l'activité, n'observerait pas de grands bouleversements et les déficits budgétaires des pays riches resteraient encore à des niveaux relativement élevés.

### I.1. La conjoncture dans les principaux pays avancés

Pour les pays avancés, la croissance s'est établie à 1,7% en 2024 contre 1,6% en 2023. Cette évolution s'expliquerait par la baisse conjuguée des prix énergétiques et de l'inflation.

Aux Etats-Unis, l'activité économique enregistrerait une croissance annuelle de 2,7% en 2024 contre 2,5% en 2023. Celle-ci serait portée par la consommation des ménages et le desserrement de sa politique d'austérité budgétaire.

Quant au Japon, la croissance baisserait de 1,9% en 2023 pour se situer à 0,9% en 2024, relativement liée à la chute de ses exportations, la consommation des ménages en berne et la dépréciation de sa monnaie.

Les pays de la zone Euro, pour leur part, connaîtraient une meilleure activité économique en 2024 avec une croissance de 0,8% contrairement à 0,4% en 2023. Cette bonne performance s'expliquerait par le reflux de l'inflation, la bonne tenue de la consommation des ménages et le renforcement de la demande extérieure.

Pour 2024, la croissance de la première économie européenne (Allemagne) progresserait de 0,2% consécutivement à une baisse de la facture énergétique, à un frémissement de ses exportations en relation avec une augmentation des échanges au niveau mondial.

Parallèlement en France, le PIB fléchirait de 0,9% pour se situer à 0,7% en lien avec la baisse des investissements.

En Espagne, le dynamisme de l'activité observé en 2023 (2,5%), s'atténuerait en 2024. En effet, suite à la consommation des ménages, dans un contexte de modération des taux d'inflation et de l'investissement, le PIB décélèrerait de 1,9%. Similairement à l'Espagne, le PIB de l'Italie se situerait à 0,7%.

## **I.2.La conjoncture dans les pays émergents et en développement**

Le PIB dans les pays émergents et en développement ralentirait légèrement de 4,3% en 2023 à 4,2% en 2024. Ce résultat découlerait d'une baisse de la demande intérieure et des problèmes endogènes propres à chaque pays de ce bloc économique.

S'agissant des pays émergents et en développement, la décélération de l'activité économique en 2022 s'explique principalement par la situation économique des pays émergents d'Asie, notamment, la Chine et l'Inde. En effet, la croissance de l'économie chinoise a chuté à 3% en 2022 après 8,4% en 2021, en rapport avec les mesures de confinement liées à une résurgence des cas de Covid-19 et des contreperformances du sous-secteur de l'immobilier. La croissance en Inde a aussi ralenti et est passée de 9,1% en 2021 à 7,2% en 2024.

En Russie, l'expansion croîtrait à 3,2% en 2024 et ce, en dépit du conflit avec l'Ukraine et les sanctions économiques prononcées par l'ensemble des pays. Cette évolution résulterait de la hausse des exportations en hydrocarbures.

Dans les pays émergents d'Asie Centrale, la croissance économique de la Chine ralentirait à 4,6% en 2024 contre 5,2% en 2023 sous l'effet de la persistance de la crise dans l'immobilier et le moral en berne du fait du coût élevé de la vie. La deuxième économie mondiale peine à retrouver son dynamisme d'avant la pandémie.

La croissance réelle du PIB de l'Inde au cours de l'exercice 2024 serait proche de 7% tirée par la demande intérieure.

Par ailleurs, dans les pays émergents d'Amérique latine et des Caraïbes, l'activité économique est évaluée en hausse de 2% en 2024 contre une estimation de 2,3% en 2023 en liaison essentiellement avec la situation économique au Brésil et au Mexique qui s'établirait respectivement à 2,2% et 2,4%.

La croissance des pays du Moyen-Orient évoluerait de 2,8% contre 2% en 2023 principalement due à un relèvement des exportations dans les pays exportateurs de pétrole de cette région. Dans ce contexte, en Arabie Saoudite, la croissance serait de 2,6% sur la période sous revue.

En revanche, malgré la flambée des prix de produits de base, la croissance dans les pays émergents d'Afrique subsaharienne est restée légèrement dynamique avec une croissance de 3,8% en 2024. Elle a été soutenue principalement par une croissance au Nigéria et en Afrique du Sud qui atteindrait respectivement 3,3% et 0,9%.

## **I.3.La conjoncture dans les pays de la CEMAC**

La situation macroéconomique de la zone CEMAC devrait s'améliorer d'ici fin 2024, tirée principalement par une bonne tenue des cours du pétrole et une absence de chocs exogènes perturbateurs.

En Afrique centrale, les perspectives de croissance établies par les services de la BEAC présentent :

- une croissance économique autour de 3,6% en 2024 soutenue par la bonne tenue des activités pétrolières (0,9% en 2024, contre -3% en 2023) et non pétrolières (4,1% en 2024, contre 3,1% en 2023) ;
- des tensions inflationnistes persistantes à 5,5% en 2024 ;
- une dégradation des indicateurs des finances publiques avec notamment un solde budgétaire hors dons qui reviendrait à -0,2% en 2024, et une contraction de l'excédent du compte courant qui reculerait à 1,5% du PIB en 2024.

Sur le plan de la monnaie, la masse monétaire progresserait de 12,6%. En ce qui concerne les réserves de change, elles se replieraient de 2,7% à 6 699 milliards FCFA à fin 2024, correspondant à un taux de couverture extérieur de la monnaie de 74,2% et des réserves en mois d'importation de biens et services à 4,3 en 2024.

#### **I.4.L'évolution des cours des produits de base**

Le ralentissement de l'activité économique mondiale ne devrait pas impacter négativement les prix des matières premières qui devraient se reprendre de 3,7%, après avoir ralenti à 2% en 2023. En effet, cette évolution se ferait dans un contexte de persistance de tensions géopolitiques (guerre en Ukraine), de resserrement de la politique monétaire des banques centrales et de risques pouvant affecter la stabilité financière et le relèvement des niveaux de la dette.

Ainsi, la projection des prix des produits énergétiques indique une progression significative de 2,6%, pendant que les cours des matières premières agricoles croîtraient de 1,9%.

#### **Le pétrole**

Pour ce qui est des cours du pétrole en 2024, ils devraient se contracter avec une baisse de 2% pour s'établir à 80,6 dollars contre 82,3 dollars projetés en 2023. Sur la période, l'Agence Internationale de l'Energie estime que les réductions de production de l'OPEP+ compenseront le ralentissement de la croissance de la demande mondiale. Ces réductions empêcheront ainsi l'augmentation mondiale des stocks de pétrole et maintiendront les prix au-dessus de 80 dollars par baril.

Cette diminution du prix du pétrole s'explique par une morosité des conditions macro-économiques, par un essoufflement de la reprise post pandémie et par une forte croissance du marché des véhicules électriques.

#### **Les oléagineux**

Pour la campagne 2023/2024, le marché des oléagineux se caractériserait par une baisse de tensions au niveau du corridor dans la Mer Noire, des conditions climatiques favorables en Malaisie qui se traduiront par une amélioration du rendement des plantations.

Ainsi, la concurrence des autres huiles végétales devrait impacter le prix de l'huile de palme à la baisse. Ce prix se situerait en moyenne à 813,9 dollars la tonne en recul de 2,9%.

### **Le caoutchouc**

En 2024, les prix du caoutchouc naturel gagneraient 28,2% à 92 cents le kilogramme. La production mondiale de caoutchouc naturel en 2024 s'élèverait à 15,11 millions de tonnes (en hausse de 2,5% par rapport à 2023) et la consommation mondiale à 15,06 millions de tonnes (en hausse de 3,1% par rapport à 2023). Cela aurait donc pour effet de booster les prix.

### **Le café**

Le marché mondial du café connaîtrait des dynamiques différentes entre le Robusta et l'Arabica. En effet, le Robusta devrait gagner 19,7% à 142,6 cents la livre en moyenne, en lien avec le niveau historiquement bas de stocks. Concernant l'Arabica, son prix devrait se contracter de 3,3% et se situerait à 199,2 cents la livre lesté par une offre abondante.

### **Le cacao**

Pour le compte de la campagne 2023/2024, selon l'Organisation Internationale du Cacao (Icco), la récolte de fèves devrait diminuer de 11% et se situerait à 4,5 millions de tonnes en raison des mauvaises conditions météorologiques et du développement des maladies (Côte d'Ivoire et Ghana). En conséquence, le prix du cacao bondirait de 82,6% à une moyenne de 5950 dollars la tonne.

### **Le sucre**

La production mondiale de sucre en 2023/2024 (octobre/septembre), atteindrait 183,5 millions de tonne tandis que la consommation se situerait à 178,4 millions de tonne. Il est à noter qu'il existe une corrélation entre le cours du baril de Brent et celui du sucre : des cours élevés du pétrole entraînent un relèvement de celui du sucre. De plus, les cours du sucre sont également influencés par les conditions climatiques (El Niño, notamment). En conséquence, les cours mondiaux du sucre s'établiraient à 23,5 cents la livre, en légère hausse de 1,7%.

### **L'or**

En 2024, la consolidation du dollar américain et le durcissement de la politique monétaire de la réserve fédérale américaine (FED) n'auraient qu'un impact assez limité sur les prix du métal jaune. Dans ce contexte, le marché de l'or serait à nouveau volatile et son prix se situerait autour de 2 073 dollars américains en moyenne.

## **II - CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

### **II.1 Les principaux secteurs d'exportation**

#### **II.1.1. Le secteur pétrolier**

La production nationale de pétrole progresserait de 1,9% à 11,370 millions de tonne métriques en 2024 contre 11,16 millions de tonne en 2023. Cette tendance s'expliquerait, entre autres, par des campagnes de développement et de forages. Les prix se situeraient à 77 dollars US pour le panier de brut gabonais et à 80,6 dollars US pour le baril de Brent.

#### **II.1.2. Le secteur des mines**

Pour l'année 2024, il est prévu un affermissement de la production nationale de manganèse à 10,296 millions de tonne, du fait des bonnes performances de Bangombé et Okouma, la montée en puissance de l'usine de Ndjolé et la normalisation de l'activité dans les sites de Franceville et d'Okondja. Les exportations se situeraient autour de 9,472 millions de tonne. Sur le plan international, la résorption de la crise immobilière en Chine aurait un impact tant sur la demande que sur les prix.

#### **II.1.3. Les industries du bois**

Les industries de transformation du bois enregistreraient une détérioration de leurs performances en 2024. Ainsi, la production des bois débités fléchirait à nouveau de 2% à 1,359 million m<sup>3</sup> contre 1,333 million m<sup>3</sup> en 2023 (-4,9%). Cette évolution s'expliquerait par le repli de la demande mondiale (en Asie et au niveau de l'Union Européenne).

### **II.2. Les autres secteurs**

#### **II.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche**

En 2024, le secteur de l'agriculture enregistrerait des performances mitigées. En effet, la production de l'huile de palme brute est attendue à 162 800 tonnes en 2024, en hausse de 11,2%. Cette bonne orientation résulterait de l'amélioration attendue du rendement des plantations d'Olam Palm et de la montée en puissance des unités de traitement installées. Au niveau du caoutchouc usiné par contre, on projette une forte contraction de l'activité, en lien avec les problèmes récurrents rencontrés par l'usine de SIAT. En conséquence, la production globale de caoutchouc usiné régresserait de 11,5% pour s'établir à 4000 tonnes contre 4800 tonnes en 2023.

#### **II.2.2. Les agro-industries**

La branche de l'agro-industrie consoliderait son activité en 2024, portée par les huiles et corps gras (26%), la raffinerie de sucre (2%), l'eau minérale et les boissons gazeuses et alcoolisées.

### **II.2.3. Les autres industries**

En 2024, les performances de la branche des autres industries de transformation s'affermiraient (+7,2%), grâce à la chimie (peintures), aux matériaux de construction et à la transformation de l'aluminium. Cette embellie résulterait de la fermeté des commandes des principaux clients (génie civil, logements, bois, mines, etc.).

### **II.2.4. Le bâtiment et travaux publics**

En 2024, l'activité des BTP enregistrerait la poursuite des chantiers en cours. Il s'agirait notamment de la poursuite des travaux des chantiers d'infrastructures (la Transgabonaise, les voiries municipales, le projet d'adduction d'eau, etc.), de la réhabilitation et de la construction d'infrastructures publiques.

### **II.2.5. L'eau et l'électricité**

En 2024, dans le segment énergie, il est prévu de poursuivre le renforcement des capacités de production et de distribution d'eau et de l'électricité, notamment dans le grand Libreville. Ainsi, la production d'électricité se consoliderait à 2 924 GWhs, tandis que celle de l'eau s'établirait à 130,5 millions m<sup>3</sup>.

### **II.2.6. Le commerce**

L'activité de la branche du commerce général enregistrerait une hausse de 3,2% en 2024, en raison de l'augmentation de la commande publique liée aux projets d'investissement public (engins, matériels, etc.) et de la hausse de la demande locale. La baisse projetée de l'inflation devrait contribuer à améliorer l'activité.

### **II.2.7 Les services**

En 2024, l'activité des autres services augmenterait de 3,3%. En effet, le secteur des autres services va tirer profit du regain dans les services pétroliers grâce à une bonne tenue des prix du pétrole, de la reprise des services immobiliers et de l'affermissement des services aux particuliers dont les jeux continuent de porter la branche. Les services aux entreprises et de réparation mécanique s'amélioreraient également.

### **II.2.8 Le transport et auxiliaires**

En 2024, Le secteur des transports et auxiliaires de transport serait en reprise, en lien avec la relance du transport ferroviaire, suite à l'amélioration progressive de l'état de la voie ferrée, grâce à la dynamisation des activités des secteurs miniers et forestiers. Au total, le volume global de marchandises acheminées par rails et manipulées dans les différents ports, rades et Beach (Owendo et Port-Gentil) se relèverait de 2,2%.

## II.2.9. L'hôtellerie

Le secteur de l'hôtellerie, restauration, tourisme et loisirs maintiendrait la dynamique impulsée depuis la fin de la crise sanitaire. En effet, l'activité connaîtrait une expansion dans toutes les branches, grâce à l'accent mis par les autorités de la transition sur la valorisation et / ou promotion des sites touristiques, notamment ceux disposant d'infrastructures prêtes à accueillir des touristes.

## II.3. Le produit intérieur brut en 2023

En 2023, l'activité économique a évolué dans un contexte international marqué par l'enlèvement du conflit russo-ukrainien et la poursuite du durcissement des conditions de financement. En effet, la croissance économique mondiale a ralenti à 3,2% après 3,5% en 2022. Sur le plan national, la dynamique amorcée avec la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) a été freinée par les difficultés logistiques enregistrées au cours de l'année 2023 (évacuation des produits par voie ferroviaire et terrestre).

Ainsi, l'activité économique nationale s'est caractérisée par un ralentissement de la croissance du PIB. En terme réel, le Produit Intérieur Brut a progressé de 2,4% contre 3% en 2022, tiré par les secteurs pétrole (+7,6%) et hors – pétrole (+1,9%).

**Tableau n°1** : évolution du taux de croissance du PIB.

(En %)	2020	2021	2022	2023
<b>PIB TOTAL</b>	<b>-1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>2,4</b>
PIB pétrole	-1,2	-6,7	3,3	7,6
PIB hors-pétrole	-1,9	2,5	3,0	1,9

Source : MEGA/DGEFP.

### II.3.1. Le PIB par secteur d'activité (offre)

En 2023, du point de vue de l'offre, la croissance du PIB réel a été portée par tous les secteurs : primaire (+2,1%), secondaire (+ 2,7%) et tertiaire (+1,6%).

La progression du *secteur primaire* s'explique essentiellement par le renforcement de la production pétrolière (+7,6% à 11,160 millions de tonne), suite à l'optimisation des champs matures et l'entrée en production de nouveaux champs.

Toutefois, la hausse d'activité du *secteur primaire* a été atténuée par le ralentissement de l'activité agricole (+1,3% en 2023 contre +8,9% en 2022) et les contreperformances enregistrées dans l'exploitation forestières (-11,8%) et les Mines (-2,5%), en raison des difficultés d'acheminement de ces produits par voie ferrée et terrestre.

La consolidation du *secteur secondaire* (+2,7%) découle du relèvement des activités des branches Industrie agro-alimentaire & boissons (+6,8%), autres industries (+3,4%), électricité et eau (+2%) et BTP (+5%). La performance des industries agro-alimentaires résulte principalement de la bonne tenue des sous-branches eau minérale, boissons gazeuses et alcoolisées, en raison de la fermeté de la demande.

Le relèvement des BTP provient essentiellement de l'exécution des chantiers d'infrastructures (la Transgabonaise, les voiries municipales, les écoles, les structures sanitaires, les routes, etc.). En outre, l'accroissement de la valeur ajoutée des autres industries est à la faveur de la bonne tenue des BTP et des autres activités hors bois dans la ZERP de NKOK. Par contre, le raffinage (-33,3%) a pâti de deux arrêts programmés de son outil de production pour les besoins d'entretien. De même, les difficultés d'approvisionnement en grumes rencontrées par les industriels du bois ont conduit à une baisse de leur activité (-4,9%).

Le *secteur tertiaire* (+1,6%) s'est caractérisé par une évolution favorable de la quasi-totalité de ses branches. En effet, la hausse de l'activité de transport (+3%) s'explique par les résultats enregistrés dans le transport aérien, maritime et portuaire. Le dynamisme des télécommunications (+2,2%) résulte des effets du déploiement de la fibre optique.

L'amélioration de la branche services bancaires et assurances (+8,6%), quant à elle, provient de l'accroissement des crédits distribués et du renforcement de l'utilisation du digital dans les banques commerciales. A contrario, le Commerce (-1,2%) a contribué négativement à l'évolution du secteur tertiaire, impacté par les contreperformances du commerce des produits pétroliers. Les services non marchands quant à eux, ont enregistré une progression de 4,6% en raison des recrutements enregistrés dans la Fonction publique.

### **II.3.2. Le PIB par la demande (emploi)**

Sous l'angle des emplois, la croissance a été principalement tirée par la demande intérieure (+4,2%) à la différence de l'année 2022. L'accroissement de la demande intérieure provient de la consommation totale (+2%) et de l'investissement total (+6,2%).

La hausse de la consommation totale découle de la consommation publique (+1,5%) et privée (+2,1%). Cette évolution s'explique d'une part, par l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, suite aux efforts consentis par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la vie chère, et d'autre part, par la hausse des revenus distribués, consécutivement à l'arrimage des pensions au nouveau système de rémunération et aux embauches nouvellement enregistrées.

Parallèlement, la poursuite des travaux de réhabilitation de la Transgabonaise et de la voie ferrée, l'aménagement des voiries dans le grand Libreville et la construction de certains logements ont favorisé le relèvement de l'investissement public (+8,6%). Aussi, les investissements réalisés dans le secteur pétrolier (+7,8%) et hors-pétrole (+2,8%) ont-ils contribué à la croissance de l'investissement privé (+6%).

Par contre, les exportations de biens ont reculé de 2,6% suite à la contraction des ventes de manganèses (-8,1%), de bois (-4,9%) et de produits de rentes (-12,7%), en dépit de l'accroissement des exportations de pétrole (+14,6%).

## II.4. L'emploi, les salaires et les prix

### II.4.1. L'emploi

L'emploi du secteur public s'est situé à 104 744 agents en 2023 contre 100 925 agents l'année précédente. Cette hausse provient de l'augmentation des effectifs de la Fonction publique (+4,6%) en dépit de la contraction des effectifs de la Main d'Œuvre Non Permanente (-1,9%).

L'augmentation du nombre d'employés de la Fonction publique s'explique par la poursuite des régularisations des situations administratives des agents publics initiés depuis la fin de l'année 2020 et les recrutements enregistrés dans certaines administrations au cours de l'année 2023.

**Tableau n°2 :** évolution de l'emploi dans le secteur public (*hors collectivités locales*).

Désignation	2021	2022	2023	Variations
<b>Secteur Public</b>	<b>100 295</b>	<b>100 925</b>	<b>104 744</b>	<b>3,8%</b>
Fonction Publique	87 176	88 413	92 471	4,6%
MONP	13 119	12 512	12 273	-1,9%

Source : DGBFIP

### L'emploi public par département

Les effectifs de la Fonction publique se situent à 92 471 agents à fin décembre 2023, soit une augmentation de 4,6% comparativement à la même période en 2022. Cette hausse des effectifs est enregistrée dans l'Administration Sociale (+11,6%), les Pouvoirs Publics (+8,2%), l'Administration de l'Education (+5,1%) et l'Administration Economique (+0,3%). Ces performances s'expliqueraient par la poursuite des régularisations des situations administratives ainsi que des recrutements enregistrés dans ces administrations.

Cependant, les autres administrations enregistrent une diminution de leurs effectifs. Il s'agit de l'Administration des Transports (-2,4%), l'Administration Générale (-2,1%) et l'Administration de Développement (-2,3%). Cette situation s'expliquerait notamment par les départs à la retraite.

**Tableau n°3 :** évolution de l'emploi public par département.

Désignation	2021	2022	2023	Variations
Pouvoirs Publics	22 431	22 798	24 664	8,2%
Administration générale	15 434	15 385	15 061	-2,1%
Administration économique	8 091	8 288	8 309	0,3%
Administration du développement	3 886	4 031	3 937	-2,3%
Administration des transports	1 005	1 032	1 007	-2,4%
Administration de l'éducation	25 240	25 873	27 203	5,1%
Administrations sociales	11 046	10 969	12 244	11,6%
Autres	43	37	46	24,3%
<b>Total</b>	<b>87 176</b>	<b>88 413</b>	<b>92 471</b>	<b>4,6%</b>

Source : DGBFIP

## II.4.2. Les salaires

Au terme de l'année 2023, l'exécution de la masse salariale du secteur public s'est établie à 673,2 milliards FCFA, soit une progression de 1,6% comparativement à 2022. Cette évolution est soutenue par la solde permanente (+1,8%), nonobstant le recul de la masse salariale de la Main d'Œuvre Non Permanente (-2,5%).

**Tableau n°4** : évolution de la masse salariale du secteur public (hors collectivités locales).

(en milliards FCFA)	2021	2022	2023	Variations
Solde Permanente	617,9	630,2	641,7	1,8%
MONP	33,7	32,3	31,5	-2,5%
<b>Total</b>	<b>651,6</b>	<b>662,5</b>	<b>673,2</b>	<b>1,6%</b>

Source : DGBFIP

## Les salaires par département

Au terme de l'année 2023, la solde permanente s'est située à 641,7 milliards FCFA, en hausse de 1,8% par rapport à 2022. Cette augmentation est observée dans l'ensemble des administrations à l'exception de l'Administration économique (-0,8%).

L'accroissement de la solde permanente s'explique par la poursuite des opérations de régularisations des situations administratives (intégrations, titularisations et reclassements) des agents publics d'une part, et par la prise en compte des accessoires de la solde (logement, transport, etc.) d'autre part.

**Tableau n°5** : évolution de la masse salariale du secteur public par département.

Désignation	2021	2022	2023	Variations
Pouvoirs Publics	161,6	165,4	171,9	3,9%
Administration générale	111,7	114,4	115,8	1,3%
Administration économique	48,7	53,2	52,8	-0,8%
Administration du développement	24,4	25,7	26,0	1,1%
Administration des transports	6,2	6,5	6,7	3,3%
Administration de l'éducation	190,8	189,8	192,9	1,6%
Administrations sociales	74,0	74,6	75,0	0,5%
Autres	0,6	0,6	0,6	0,1%
<b>Total</b>	<b>617,9</b>	<b>630,2</b>	<b>641,7</b>	<b>1,8%</b>

Source : DGBFIP

## II.4.3. Les prix

L'année 2023 a été marquée de manière générale par une atténuation des tensions inflationnistes. En effet, le taux d'inflation en moyenne annuelle, s'est situé à 3,6% en 2023 contre 4,3% un an auparavant. En glissement mensuel, la variation du niveau général des prix à la consommation s'est repliée de 2,3% en décembre 2023 contre 5,4% en décembre 2022.

L'initiative prise par le Gouvernement de réduire le taux d'inflation en mettant en place une nouvelle mercuriale et en instaurant des contrôles réguliers relatifs à la politique de lutte contre la vie chère explique cette évolution.

En effet, en 2023, l'inflation a connu un léger recul en raison de l'atténuation des pressions inflationnistes dans la quasi-totalité des postes de consommation.

Le ralentissement de l'inflation des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+5,9% contre 6%) résulte du repli des fonctions *pain* (3,5%), *volaille* (10,7%), *poissons et autres produits séchés ou fumés* (3,1%) et *huile raffinée* (-7,5%). Cette évolution est liée, non seulement au contexte international marqué par la baisse de l'indice FAO des produits alimentaires (-13,8%), mais aussi à la subvention du blé. Sur le plan national, elle provient des effets positifs du renforcement des contrôles des prix, dans le cadre de la lutte contre la vie chère.

Dans la santé, le taux d'inflation a ralenti (+1,4%) suite à la baisse des coûts en lien avec l'amélioration de l'offre hospitalière. La désinflation dans l'enseignement (1,4%) est tributaire de l'application de la mesure de gratuité des frais de scolarité pour l'année académique 2023-2024.

Toutefois, les transports ont connu une hausse de l'inflation (+3%), liée à la baisse observée de l'offre de transport en commun, au relèvement du prix du kérosène et au coût élevé de la taxe de navigation.

En conséquence, l'inflation sous-jacente (hors produits frais et énergétiques) est passée d'un taux de 1,5% à 3,3% en 2023.

En définitive, le taux d'inflation s'est situé au-dessus de la norme communautaire (+3%) malgré la mise en place des politiques gouvernementales de lutte contre la vie chère.

## **II.5. La balance des paiements**

En 2023, la balance des paiements du Gabon verrait son déficit se dégrader à 75,9 milliards FCFA. Cette détérioration du solde des paiements s'expliquerait par l'apparition d'un déficit du compte des transactions courantes (-353,4 milliards FCFA) contre un excédent de 755,5 milliards FCFA enregistré un an plus tôt.

### **II.5.1 La balance des transactions courantes**

Le déficit du compte courant en 2023 serait lié au recul prononcé des excédents de la balance commerciale (-40,8%) et des transferts (-68,5%), ainsi qu'à l'accroissement du déficit des services (+3,5%).

Le solde excédentaire des échanges de biens s'est replié de 40,8% à 1644,9 milliards FCFA, suite au recul des exportations (-15,9%) et à la hausse des importations (+8,2%). Cette contreperformance s'expliquerait par la baisse des ventes de pétrole (-19,3%), de manganèse (-8,3%) et de bois (-2,5%), en lien avec le fléchissement des prix de ces matières premières et de la demande du manganèse et de bois.

L'augmentation des importations de 8,2% à 3117,4 milliards FCFA serait principalement tributaire de la hausse des achats au titre des investissements dans le secteur pétrolier (+17,9%).

En 2023, le déficit des échanges de service s'aggraverait de nouveau de 3,5% à 1220,5 milliards FCFA en raison des services du fret et assurance des marchandises notamment.

Le déficit des revenus primaires s'atténuerait de 9,1% à 783,4 milliards FCFA.

Le solde des transferts, de nouveau positif en 2023, reculerait de 68,2% sous l'effet conjugué de la contraction de l'excédent des transferts publics (-18,3%) et de l'augmentation du déficit des transferts privés (+5,7%).

## II.5.2 La balance des capitaux

Structurellement déficitaire depuis 2018, le compte des capitaux afficherait un excédent de 277,5 milliards FCFA en 2023. L'évolution de ce solde ferait principalement suite à des sorties nettes des capitaux au titre des investissements directs étrangers, notamment dans le secteur pétrolier et au titre des autres investissements nets devenus excédentaires en 2023.

**Tableau n°6** : évolution de la balance globale des paiements (en milliards FCFA).

(en milliards FCFA)	2021	2022	2023*	23/22
1- Transactions courantes	373,6	755,5	-353,4	-146,8%
Balance commerciale	2 072,4	2 779,2	1 644,4	-40,8%
Balance des services	-1 026,6	-1 179,6	-1 220,5	3,5%
Balance des revenus	-639,3	-861,8	-783,4	-9,1%
Balance des transferts	-32,9	17,6	5,6	-68,2%
2- Balance de Capitaux et des opérations financières	-648,0	-450,0	277,5	161,7%
Investissements directs	232,2	171,8	240,0	39,7%
Dont le secteur pétrolier	326,4	902,5	1026,8	13,8%
Investissements de portefeuille	143,7	-300,0	-254,8	-15,0%
Autres investissements	-1024,0	-321,8	287,6	-189,4%
Opération à plus d'un an (MLT)	-31,1	-19,8	-258,2	1202,7%
Opération à moins d'un an (CT)	-992,8	-302,0	545,8	-280,7%
3- Erreurs et Omissions	-22,1	-341,3	0,0	0,0 %
<b>BALANCE GLOBALE</b>	<b>-296,5</b>	<b>-35,8</b>	<b>-75,9</b>	<b>-112,2%</b>

Source : BEAC, \* estimation.

## II.6. La monnaie et le crédit

Au 31 décembre 2023, la situation monétaire au sens large, corrélée à l'évolution du secteur réel, des finances publiques et des échanges avec l'extérieur, est caractérisée par une hausse des crédits intérieurs nets (+6,8%), une consolidation de la masse monétaire (+9,7%) et une baisse des Avoirs extérieurs nets (-9,1%).

**Tableau n°7** : évolution de la situation monétaire.

En milliards (de FCFA)	Déc-21	Déc-22	Déc-23
	<b>En milliards de FCFA</b>		
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>203,9</b>	<b>234,7</b>	<b>213,3</b>
Banque centrale	-65,9	-41,5	35,8
Banques commerciales	269,8	276,2	177,6
<b>Crédits intérieurs nets</b>	<b>3008,4</b>	<b>3355,8</b>	<b>3584,9</b>
Créances nettes sur l'Etat	<b>1612,3</b>	<b>1770,2</b>	<b>1739,8</b>
<i>Dont Position Nette du Gouvernement (PNG)</i>	1602,9	1778,8	1768,6
<i>Dont Créances nettes sur les organismes publics</i>	9,4	-8,6	-28,8
Créances sur le reste de l'économie	1396,1	1585,6	1845,1
<b>Ressources = Contreparties</b>	<b>3212,3</b>	<b>3590,7</b>	<b>3798,2</b>
<b>Monnaie au sens large</b>	<b>2595,2</b>	<b>2990,8</b>	<b>3282,1</b>
Circulation fiduciaire	477,3	364,7	398,3
Dépôts	2117,9	2626,1	2883,9
<i>dont Quasi monnaie</i>	742,7	756,8	907,1
<b>Ressources extra-monétaires</b>	<b>617,1</b>	<b>599,9</b>	<b>516,1</b>
	<b>Variation annuelle en %</b>		
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>-62,4%</b>	<b>15,1%</b>	<b>-9,1%</b>
<b>Crédits intérieurs nets</b>	<b>18,1%</b>	<b>11,5%</b>	<b>6,8%</b>
Créances nettes sur l'Etat	20,3%	9,8%	-1,7%
Créances sur le reste de l'économie	15,8%	13,6%	16,4%
<b>Ressources = Contreparties</b>	<b>9,5%</b>	<b>11,8%</b>	<b>5,8%</b>
<b>Masse monétaire</b>	<b>5,7%</b>	<b>15,2%</b>	<b>9,7%</b>
Circulation fiduciaire	17,2%	-23,6%	9,2%
Dépôts	3,4%	24,0%	9,8%

**Source** : BEAC

## II.6.1 Les ressources monétaires

### La masse monétaire (M2)

A fin décembre 2023, la masse monétaire s'est établie à 3 282,1 milliards de FCFA, en hausse de 9,7% concomitamment à une augmentation du stock de dépôts (+9,8%) et une accélération de la circulation de la monnaie fiduciaire (9,2%).

La meilleure compréhension de la réglementation des changes et l'attentisme des entreprises ont contribué à renforcer les ressources monétaires. En effet, l'incertitude liée au contexte politique a conduit les opérateurs à différer leurs projets d'investissement.

## Les ressources extra-monétaires

Les ressources extra-monétaires (fonds propres du système bancaire et autres postes nets) ont reculé de 14% à 516,1 milliards de F CFA au 31 décembre 2023.

### II.6.2 Les contreparties de la masse monétaire

En glissement annuel, les contreparties des ressources monétaires ont augmenté de 5,8% à 3 798,2 milliards de F CFA, consécutivement à l'accroissement du crédit intérieur.

### Les avoirs extérieurs nets

Les Avoirs Extérieurs Nets (A.E.N.) du système bancaire ont baissé de 9,1%, passant de 234,7 milliards de FCFA en décembre à 213,3 milliards de FCFA en 2023. Ce repli est lié à l'amenuisement des A.E.N. des banques commerciales qui se sont repliés à 35,8% à 177,6 milliards de FCFA. A contrario, la position de la B.E.A.C. vis-à-vis du reste du monde s'est améliorée, se fixant à 35,8 milliards de FCFA contre -41,5 milliards un an plus tôt.

**Tableau n°8 :** évolution et répartition des Avoirs Extérieurs Nets.

En milliards (de FCFA)	Déc-21	Déc-22	Déc-23	23/22
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	203,9	234,7	213,3	<b>-9,1%</b>
Banque centrale	-65,9	-41,5	35,8	-186,2%
Banques primaires	269,8	276,2	177,6	-35,8%

**Source :** BEAC

Dans ce contexte, le solde du compte d'opérations s'est réduit de 11,5% à 552,3 milliards de FCFA en 2023 contre 624,1 milliards un an plus tôt. Ainsi, le taux de couverture des engagements à vue par les avoirs extérieurs perd 2 points pour s'établir à 71,1% à fin décembre 2023.

**Tableau n°9 :** évolution des réserves et du taux de couverture extérieure de la monnaie.

En milliards (de FCFA)	Déc-21	Déc-22	Déc-23	23/22
Compte d'opérations	466,1	624,1	552,3	-11,5%
Taux de couverture extérieure de la monnaie	64,0%	73,1%	71,1%	-2 pts

**Source :** BEAC

### Le crédit intérieur

Le crédit intérieur s'est raffermi de 6,8% à 3 584,9 milliards FCFA à fin décembre 2023 à la faveur de l'accroissement des crédits à l'économie.

**Tableau n°10 :** évolution du crédit intérieur.

En milliards (de FCFA)	Déc-21	Déc-22	Déc-23	23/22
<b>Crédits intérieurs nets</b>	3008,4	3355,8	3584,9	<b>6,8%</b>
Créances nettes sur l'Etat	1612,3	1770,2	1739,8	-1,7%
Créances sur l'économie	1396,1	1585,6	1845,1	16,4%

**Source :** BEAC

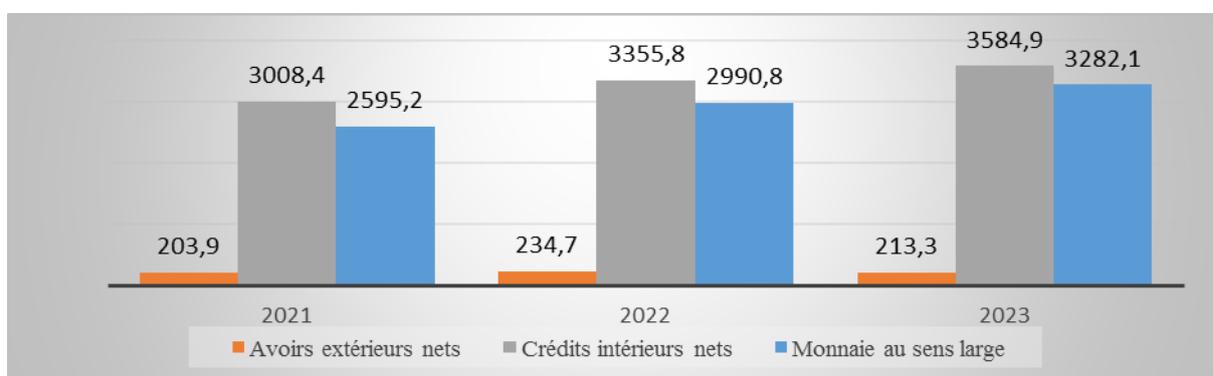
## Les créances sur l'économie

Le volume des crédits à l'économie a progressé de 16,4% à 1 845,1 milliards FCFA à fin décembre 2023. Il s'agit principalement des concours octroyés au secteur privé non financier, représentant 87,6% du total des crédits à l'économie. Ces concours se sont matérialisés en partie sous forme d'ouverture de lignes de découverts.

## Les créances nettes sur l'Etat

En cohérence avec sa volonté de mieux gérer son niveau d'endettement, la situation débitrice de l'Etat s'est réduite de 1,7% à 1 739,8 milliards FCFA en décembre 2023 contre 1 770,2 milliards FCFA un an plus tôt. Aussi, la Position Nette du Gouvernement (PNG) s'est-elle dégradée de 0,6%, à 1 768,6 milliards FCFA.

**Graphique 1** : agrégats monétaires résumés (en milliards de FCFA).



## II.7. La politique monétaire

Au terme de l'année 2023, le Comité de Politique Monétaire maintenu le TIAO et les autres principaux taux d'intervention ainsi qu'il suit :

- taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) : 5,00 %
- taux de facilité de prêt marginal : 6,75%
- taux de facilité de dépôt : 0%.

Taux d'intérêt des Appels d'Offre (TIAO)	5,00%
Facilité marginale de prêt	6,75%
Facilité de dépôts	0%

**Source** : BEAC

## Politique des réserves obligatoires

Les coefficients applicables sur les Dépôts à terme (DAT) et les Dépôts à vue (DAV) ont été maintenus ainsi qu'il suit :

Coefficients applicables sur les Dépôts à Vue (DAV)	7 %
Coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT)	4,5 %

- coefficient des réserves obligatoires à 7% sur les exigibilités à vue ;
- coefficient des réserves obligatoires 4,5% sur les exigibilités à terme.

## II.8. La situation de l'exécution des finances publiques

### II.8.1 Exécution des opérations budgétaires

A fin juin 2024, l'exécution du budget de l'Etat indique un solde d'exécution excédentaire de **828,18** milliards FCFA.

En effet, les ressources mobilisées s'établissent à **1 390,38 milliards FCFA** contre un niveau total de charges de **562,20 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **40,43%**.

#### II.8.1.1 Exécution des recettes budgétaires

Prévues à **2 834,93 milliards FCFA**, les recettes budgétaires recouvrées à fin juin 2024 s'élèvent à **1 390,38 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de **49,04%**.

Cette réalisation est notamment portée par les recettes pétrolières (575,3 milliards FCFA), de la fiscalité intérieure (557,6 milliards FCFA), de la fiscalité de porte (235 milliards FCFA) et des cotisations sociales (22,3 milliards FCFA).

**Tableau n°11** : exécution des recettes budgétaires à fin juin 2024 (en milliards FCFA).

Recettes budgétaires			
Libellés	(a)	(b)	Taux
	LFI 2024	Exécution	d'exécution
Titre 1 : Recettes fiscales	1 797,6	1 000,9	55,68%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	45,4	0,0	0,00%
Titre 3 : Cotisations sociales	38,3	22,3	58,27%
Titre 4 : Autres recettes	953,6	367,1	38,50%
<b>TOTAL DES RECETTES (a+b+c+d)</b>	<b>2 834,93</b>	<b>1 390,38</b>	<b>49,04%</b>

Sources : DGH, DGI, DGDDI, DGCPT.

#### II.8.1.2 Exécution des dépenses budgétaires

Prévues à **2 568,85 milliards FCFA** en loi de finances initiale, les dépenses du budget de l'Etat se chiffrent à **562,20 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 21,89%. Cette exécution ne prend pas en compte les dépenses payées sans ordonnancements préalables par les services du Trésor (charges financières de la dette, solde permanente, remboursement de TVA, pensions et prestations familiales, etc.).

Le détail de cette exécution est présenté dans le tableau ci-après.

**Tableau n°12** : exécution du budget de l'Etat par titre au 19 août 2024.

Libellés	LFI 2024	Montant ordonnancés	Ecart	Taux
Titre 1 : charges financières de la dette	378 407 151 018		378 407 151 018	0,00%
Titre 2 : dépenses de personnel	771 749 096 325	55 323 523 083	716 425 573 242	7,17%
Titre 3 : dépenses de biens et services	284 116 558 643	153 387 533 912	130 729 024 731	53,99%
Titre 4 : dépenses de transfert	352 218 537 596	150 931 070 469	201 287 467 127	42,85%
Titre 5 : dépenses d'investissement	497 801 938 086	185 869 058 198	311 932 879 888	37,34%
<i>Dont</i>				
<i>RG</i>	344 780 850 080	185 869 058 198	158 911 791 882	53,91%
<i>Finex</i>	117 650 388 500	-	117 650 388 500	0,00%
Titre 6 : autres dépenses	46 871 727 773	10 623 592 177	36 248 135 596	22,67%
<b>Total budget général</b>	<b>2 331 165 009 441</b>	<b>556 134 777 839</b>	<b>1 775 030 231 602</b>	<b>23,86%</b>
Titre 3 : dépenses de biens et services	17 606 361 811	2 790 934 956	14 815 426 855	15,85%
Titre 4 : dépenses de transfert	122 897 516 052	3 208 000 000	119 689 516 052	2,61%
Titre 5 : dépenses d'investissement	97 182 394 616	69 529 989	97 112 864 627	0,07%
<b>Total budget des CAS</b>	<b>237 686 272 479</b>	<b>6 068 464 945</b>	<b>231 617 807 534</b>	<b>2,55%</b>
Titre 1 : charges financières de la dette	378 407 151 018	-	378 407 151 018	0,00%
Titre 2 : dépenses de personnel	771 749 096 325	55 323 523 083	716 425 573 242	7,17%
Titre 3 : dépenses de biens et services	301 722 920 454	156 178 468 868	145 544 451 586	51,76%
Titre 4 : dépenses de transfert	475 116 053 648	154 139 070 469	320 976 983 179	32,44%
Titre 5 : dépenses d'investissement	594 984 332 702	185 938 588 187	409 045 744 515	31,25%
Titre 6 : autres dépenses	46 871 727 773	10 623 592 177	36 248 135 596	22,67%
<b>TOTAL BUDGET DE L'ETAT</b>	<b>2 568 851 281 920</b>	<b>562 203 242 784</b>	<b>2 006 648 039 136</b>	<b>21,89%</b>

Source : DGBFIP, 2024.

En faisant abstraction des prévisions des dépenses payées sans ordonnancements préalable par les services du Trésor, on obtient un niveau d'exécution du budget de l'Etat de 56,68% comme présenté dans le tableau ci-après.

**Tableau 13** : exécution par titre du budget de l'Etat au 19 août 2024

Libellés	LFI 2024 (Hors dépenses payées sans ordo. préalable)	Montants Ordonnancés	Taux
Titre 1 : charges financières de la dette	-	-	0
Titre 2 : dépenses de personnel	53 825 416 325	55 323 523 083	102,78%
Titre 3 : dépenses de biens et services	233 840 290 011	156 178 468 868	66,79%
Titre 4 : dépenses de transfert	277 218 537 596	154 139 070 469	55,60%
Titre 5 : dépenses d'investissement	380 151 549 586	185 938 588 187	48,91%
Titre 6 : autres dépenses	46 871 727 773	10 623 592 177	22,67%
<b>Total budget général</b>	<b>991 907 521 291</b>	<b>562 203 242 784</b>	<b>56,68%</b>

Source : DGBFIP, 2024.

### ❖ Exécution des dépenses du budget général au 19 août 2024

Les dépenses du budget général ont été exécutées à hauteur de **556,13 milliards FCFA**, contre une prévision en loi de finances initiale de **2 331,17 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 23,86%.

Le tableau ci-après présente le détail de cette exécution par catégories de dépenses.

**Tableau 14 :** exécution du budget général par catégories de dépenses au 19 août 2024.

Titres et catégories	LFI 2024	Exécution au 19 août 2024	%
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>378 407 151 018</b>	-	<b>0,00%</b>
Extérieure	212 436 544 000	-	
Intérieur	165 970 607 018	-	
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>771 749 096 325</b>	<b>55 323 523 083</b>	<b>7,20%</b>
Rémunérations autres catégories de salariés	38 599 289 450	43 391 695 425	112,40%
dont MONP et parts patronales CNAMGS et CNSS		19867127195	0,00%
Mises à disposition aux administrations		22610368230	0,00%
Primes et indemnités des fonctionnaires	15 226 126 875	11 931 827 658	78,40%
dont Capitaux décès		565 502 440	0,00%
Vacations des fonctionnaires		9 611 291 771	0,00%
Services rendus		948 918 966	0,00%
Rappels de fonctionnaires		62 676 721	0,00%
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>284 116 558 643</b>	<b>153 387 533 912</b>	<b>54,00%</b>
DONT :			<b>0,00%</b>
Utilités publiques (eau et électricité)	11 100 000 000	50 953 265	0,50%
Utilités publiques (Téléphone et internet)	6 000 000 000	580 910	0,00%
Missions diplomatiques et postes consulaires (y compris frais de scolarité)	14 765 918 833	9 250 833 783	62,60%
Baux (DGPE)	15 600 008 810	15 287 463 118	98,00%
Structures sanitaires (DRS, CHU, CHR, etc.) y compris Médicaments	17 483 511 626	5 808 262 808	33,20%
Universités et grandes écoles	2 361 571 543	1 073 048 145	45,40%
Examen et concours	3 531 065 312	4 589 635 042	130,00%
Établissements primaires et secondaires	7 000 000 000	1 740 192 470	24,90%
Dépenses sociales (halte-garderie, centres sociaux, etc.)	394 822 228		0,00%
Organisation concours administratifs	-		0,00%
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>352 218 537 596</b>	<b>150 931 070 469</b>	<b>0,00%</b>
DONT :			0,00%
Bourses	92 284 040 100	62 026 539 977	0,00%
Secondaire	12 089 088 000	6 456 609 327	0,00%
Supérieur	80 194 952 100	55 569 930 650	0,00%
Scolarité des enfants des diplomates	-	1 361 288 852	0,00%
Gratuité des transports	3 571 445 596	4 649 959 444	130,20%
TRANS'URB	1 417 937 796	1 470 000 000	103,70%
SOGATRA	1 673 200 000	2 818 000 000	168,40%
TRANSKANDA	480 307 800	361 959 444	75,40%
Dépenses sociales	13 464 925 392	5 112 738 534	38,00%
Filets sociaux	3 926 606 140	2 169 449 893	55,30%
Personnes âgées	1 350 000 000	745 875 000	55,30%
Gratuité des accouchements	1 124 820 021	783 705 499	69,70%
Samu social	1 663 186 049	1 413 708 142	85,00%
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>497 801 938 086</b>	<b>185 869 058 198</b>	<b>37,30%</b>
Financements sur ressources propres	344 780 850 080	185 869 058 198	53,90%
Financements extérieurs	117 650 388 500		0,00%
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>46 871 727 773</b>	<b>10 623 592 177</b>	<b>0,00%</b>
Intérieurs-AJE	13 000 000 000	6 528 004 340	50,20%
Protocoles transactionnels	7 000 000 000	323 462 525	4,60%
Condamnations pécuniaires	3 000 000 000	6 204 541 815	206,80%
Restructuration des entreprises	14 750 000 000	3 968 197 394	26,90%
Divers	19 121 727 773	127 390 443	0,70%
Dette aux agents de l'Etat (Rappels)	18 000 000 000	112 390 443	0,60%
<b>TOTAL</b>	<b>2 331 165 009 441</b>	<b>556 134 777 839</b>	<b>23,86%</b>

Source : DGBFIP, 2024.

## Focus sur les dépenses d'investissement

Au 19 août 2024, les dépenses d'investissement financées sur ressources propres à **185,87 milliards FCFA** se répartissent notamment comme suit :

- travaux au sein de la Cité de la Démocratie de Libreville à hauteur de 75 milliards FCFA ;
- constructions, pavages et bitumages des routes départementales et communales pour 43,74 milliards FCFA, comprenant notamment :
  - la construction de la route de SIBANG-BAMBOUCHINE : 11,4 milliards FCFA ;
  - les travaux d'aménagement en béton armé de la route « Cap Caravane, Chateau jusqu'à Angondjé Village (10,200 KM) » : 7,18 milliards FCFA ;
  - la construction d'une route en béton armé sur l'axe carrefour 9 provinces plage du nord : 5,13 milliards FCFA.
- achat d'équipement pour les forces de défense et de sécurité à hauteur de 16,25 milliards FCFA dont 3,09 milliards FCFA pour l'achat de 80 Motos de Police, 7,01 milliards FCFA d'achat de candélabres et de mâts ;
- achat de terrain et construction de bâtiments à concurrence de 23,53 milliards FCFA, dont les plus significatifs sont :
  - les travaux de réfection de bâtiments et de casernes pour la Défense (logements des corps, peloton, etc.) : 10,37 milliards FCFA ;
  - la réfection de bâtiments dans la mission « Dépenses transversales » : 7,77 milliards FCFA ;
  - l'achat de terrains : 2,22 milliards FCFA ;
  - les travaux de réfection des écoles et lycées : 1,09 milliard FCFA.
- prise en charge des dépenses relatives à l'entrée du Gabon au capital de la société Afrijet Business Service pour 3 milliards FCFA.

### ❖ Exécution des dépenses des comptes spéciaux au 19 août 2024

Au 19 août 2024, les mandatements effectués au profit des comptes d'affectation spéciale (CAS) se chiffrent à **6,07 milliards FCFA**, contre une prévision en LFI de **237,69 milliards FCFA**. Ce faible niveau s'explique par le fait que les opérations d'exécution des CAS n'ont pas encore été couvertes budgétairement.

Le tableau ci-après présente l'exécution par titre des CAS.

**Tableau 15** : exécution des CAS par titre au 19 août 2024.

Missions - Titres	LFI 2024	Exécution au 19 août 2024	Taux
<b>60: Pension</b>	<b>99 032 950 180</b>	-	<b>0,0%</b>
4:dépenses de transferts	99 032 950 180		0,0%
<b>61: Service Universelle des Communications Électroniques et Numériques</b>	<b>3 807 666 114</b>	-	<b>0,0%</b>
3:dépenses de biens et service	380 766 611		0,0%
5:dépenses d'investissement	3 426 899 503		0,0%
<b>62: Prestations Familiales et Sociales</b>	<b>18 000 000 000</b>	-	<b>0,0%</b>
4:dépenses de transferts	18 000 000 000		0,0%
<b>63:Promotion du sport</b>	<b>8 588 249 010</b>	<b>1 496 652 646</b>	<b>17,4%</b>
3:dépenses de biens et service	4 294 124 505	1 496 652 646	34,9%
5:dépenses d'investissement	4 294 124 505	-	0,0%
<b>64: Promotion Audiovisuelle et Cinématographique</b>	<b>1 722 671 149</b>	-	<b>0,0%</b>
3:dépenses de biens et service	574 223 716		0,0%
5:dépenses d'investissement	1 148 447 433		0,0%
<b>65:Formation pour l'emploi</b>	<b>2 682 775 484</b>	<b>628 566 354</b>	<b>23,4%</b>
3:dépenses de biens et service	894 258 495	628 566 354	70,3%
5:dépenses d'investissement	1 788 516 989		0,0%
<b>66: Gestion du service public de l'eau et de l'énergie électrique dans les collectivités locales</b>	<b>8 013 719 250</b>	-	<b>0,0%</b>
3:dépenses de biens et service	2 404 115 775		0,0%
5:dépenses d'investissement	5 609 603 475		0,0%
<b>67:Salubrité publique</b>	<b>8 989 435 702</b>	<b>3 208 000 000</b>	<b>35,7%</b>
3:dépenses de biens et services	1 832 888 155		0,0%
4:dépenses de transfert	5 864 565 871	3 208 000 000	54,7%
5:dépenses d'investissement	1 291 981 676		0,0%
<b>68: Valorisation du patrimoine de l'Etat</b>	<b>24 476 274 404</b>	-	<b>0,0%</b>
3:dépenses de biens et services	2 877 430 222		0,0%
5:dépenses d'investissement	21 598 844 182		0,0%
<b>69: Financement de l'habitat</b>	<b>8 893 004 660</b>	-	<b>0,0%</b>
3:dépenses de biens et services	1 778 600 932		0,0%
5:dépenses d'investissement	7 114 403 728		0,0%
<b>70:Développement durable de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>3 388 700 000</b>	<b>172 418 348</b>	<b>5,1%</b>
3:dépenses de biens et service	338 870 000	104 988 359	31,0%
5:dépenses d'investissement	3 049 830 000	67 429 989	2,2%
<b>71:Entretien du patrimoine routier de l'Etat</b>	<b>50 090 826 524</b>	<b>562 827 597</b>	<b>1,1%</b>
3:dépenses de biens et service	2 231 083 399	560 727 597	25,1%
5:dépenses d'investissement	47 859 743 125	2 100 000	0,0%
<b>Total général</b>	<b>237 686 272 477</b>	<b>6 068 464 945</b>	<b>2,6%</b>

Source : DGBFIP, 2024.

## II.8.2 Exécution des opérations de trésorerie et de financement

### II.8.2.1 Exécution des ressources de trésorerie et de financement

Les ressources de trésorerie et de financement mobilisées sur cette période se chiffrent à **333,63 milliards FCFA** contre **1 327,1 milliards FCFA** prévus dans la loi de finances initiale 2024, soit un taux d'exécution de **25,14%**. Elles sont composées des prêts projets (**27,78 milliards FCFA**) et des émissions de titres publics (**305,85 milliards FCFA**).

**Tableau n°16** : exécution des ressources de trésorerie et de financement à fin juin 2024 (en milliards).

Ressources de trésorerie et de financement			
	LFI 2024	Exécution	Taux d'exécution
<b>Tirages</b>	<b>132,50</b>	<b>27,78</b>	<b>20,97%</b>
Tirages sur conventions en cours	117,65	27,78	23,61%
Tirages sur prêts programmes	14,85	0,00	0,00%
Fonds Monétaire International	-	0,00	0,00%
Agence Française de Développement	-	0,00	0,00%
BAD	-	0,00	0,00%
BADEA	14,85	0,00	0,00%
<b>Droits de tirages spéciaux</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Emissions de titres publics</b>	<b>1 048,05</b>	<b>305,85</b>	<b>29,18%</b>
Emissions de titres publics sur le Marché international	469,89	0,00	0,00%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	578,17	305,85	52,90%
<b>Financement bancaire</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
Banques commerciales	-	0,00	
<b>Financement non bancaire</b>	<b>146,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
Règlement arriérés fiscaux	10	0,00	0,00%
Accumulation des instances	136,54	0,00	0,00%
<b>Total</b>	<b>1327,10</b>	<b>333,63</b>	<b>25,14%</b>

Sources : DGD, DGCP.

### II.8.2.2 Exécution des charges de trésorerie et de financement

Les charges de trésorerie et de financement ont été exécutées à hauteur de **569,38 milliards FCFA** contre un niveau prévisionnel de **1 487,94 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **38,3%**.

**Tableau n°17** : exécution des charges de trésorerie et de financement à fin juin 2024 (en milliards FCFA).

Charges de trésorerie et de financement			
	LFI 2024	Exécution	Taux d'exécution
<b>Amortissement (dette extérieure)</b>	<b>836,55</b>	<b>136,30</b>	<b>16,3%</b>
<b>Emprunts extérieurs-courants</b>	<b>836,55</b>	<b>109,72</b>	<b>13,1%</b>
Bilatéraux	104,23		0,0%
Multilatéraux	299,71	108,09	36,1%
Banques	47,97	1,63	3,4%
Marché international	384,64		0,0%
<b>Emprunts extérieurs-arriérés</b>		<b>26,58</b>	
Bilatéraux		9,59	
Multilatéraux		13,66	
Banques		3,33	
<b>Amortissement des prêts du secteur bancaire</b>	<b>517,35</b>	<b>313,67</b>	<b>60,6%</b>
<b>Intérieur-DGD</b>	<b>517,35</b>	<b>313,67</b>	<b>60,6%</b>
<b>Emprunts intérieurs-courants</b>	<b>517,35</b>	<b>313,67</b>	<b>60,6%</b>
Banques	69,77	29,56	42,4%
Moratoires	25,00	22,62	90,5%
Marchés Financiers	422,59	261,50	61,9%
<b>Autres amortissements</b>	<b>110,24</b>	<b>119,40</b>	<b>108,3%</b>
Bons du Trésor Assimilables (BTA)		3,58	
Instances Trésor de la période précédente	90,07	95,80	106,4%
Arriérés de TVA Hors Pétrole	9,07		
Arriérés de TVA Pétrole	11,09	4,84	24,00%
Intérêts extérieurs arriérés		15,18	
<b>Prêts et avances</b>	<b>23,80</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total</b>	<b>1 487,94</b>	<b>569,38</b>	<b>38,3%</b>

Sources : DGD, DGCP.

## **Amortissement de la dette extérieure**

Les paiements de la dette extérieure se chiffrent à **136,30 milliards FCFA** contre une estimation de **836,55 milliards FCFA** dans la LFI 2024, soit un taux d'exécution de **16,3%**.

## **Amortissement des prêts du secteur bancaire**

Prévus à hauteur de **627,59 milliards FCFA**, les règlements en capital sur les emprunts intérieurs est de **313,67 milliards FCFA**.

## **Autres amortissements**

Les paiements effectués au titre des autres amortissements (hors arriérés des primes) atteignent **119,40 milliards FCFA** contre **110,24 milliards FCFA** dans la loi de finances initiale, soit un taux d'exécution de **108,3%**.

## **DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT**

## I. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le contexte socioéconomique national et international sous-tendant le projet de loi de finances rectificative 2024 a très peu changé comparativement à celui de la loi de finances initiale. En effet, l'environnement international resterait marqué par la réouverture de l'économie chinoise, le relèvement des taux directeurs et le recul de l'inflation. L'économie mondiale devrait connaître la même croissance qu'en 2023 à 3,2% avec la persistance des tensions géopolitiques (russo-ukrainien, israélo palestinien...).

Au niveau national, l'activité économique bénéficierait de l'accélération des projets prioritaires d'investissement inscrits dans le Plan National de Développement pour la Transition (PNDT).

### I.1. Les principales hypothèses

- les prévisions de la croissance du PIB réel de l'activité économique nationale sont basées sur les hypothèses suivantes :
- une production pétrolière qui devrait progresser de +3,4% à 11,370 millions de tonnes métriques en 2024 contre 11,000 millions de tonnes prévues à l'initiale ;
- une amélioration du prix du baril du pétrole gabonais de 9,7% à 79,0 USD en 2024 contre 72,0 USD le baril dans la loi de finances initiale ;
- une production de manganèse qui devrait augmenter de 2,2% à 10,296 millions de tonnes en 2024 après 11,075 millions de tonnes initialement prévu ;
- un prix de vente du manganèse en baisse de 24% à 134,1 dollars US la tonne en 2024 contre 176,5 dollars US prévu dans la loi de finances initiale ;
- une production de bois débité en hausse de 0,6% à 1,359 million de tonnes en 2024 comparativement aux prévisions initiales ;
- une appréciation du taux de change du dollar américain de 1,2% à 600,6 FCFA en 2024 par rapport à 593,6 FCFA prévu dans la loi de finances initiale.

**Tableau n°18:** hypothèses du cadrage macroéconomique 2024-2026.

	2022	2023 (1)	2024				2025	2026
			LFI (2)	PLFR (3)	LFI/PLFR	(3) / (1)		
Production pétrolière (en millions de tonnes)	10,4	11,2	11	11,37	3,40%	1,90%	11,1	10,6
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	100	80,5	72	79,0	9,70%	-1,80%	75,0	65
Prix moyen de Brent (en \$US)	101,2	82,3	78,2	84,2	7,70%	2,30%	79,7	74,4
Production de Manganèse (en milliers de tonnes)	10 221,60	9 968,00	10 075,20	10295,6	2,20%	3,30%	11 083,30	11 340,90
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	163,5	130,8	176,5	134,1	-24,00%	2,50%	135,70	133,80
Production de bois débité (en milliers de m3)	1 459,10	1 387,30	1 350,80	1 359,10	0,60%	-2,00%	1 402,30	1 533,00
Prix du bois débité (\$/m <sup>3</sup> )	674,5	677,7	702,1	688,8	-1,90%	1,60%	688,00	692,80
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	147,8	146,4	182,4	162,8	-10,70%	11,20%	171,8	177,8
Prix d'huile de palme brut (\$/tonne)	1 177,00	838,4	826	841,4	1,90%	0,40%	826,8	610,5
Production de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	6,2	4,5	6,3	4,0	-36,30%	-11,50%	4	4
Production de l'Or (en Kg)	676,40	150,3	1 462,50	1 462,50	0,00%	873,40%	1 828,10	2 285,10
Prix de vente de l'Or (\$US/l'once)	1 801,50	1 943,10	1 877,90	2 327,90	24,00%	19,80%	2 543,60	2 049,50
Taux de change	623,8	606,6	593,6	600,6	1,20%	-1,00%	596,4	592,1

Source : MEGA++ DGEPP, 2024.

## I.2. Les résultats de la projection : l'équilibre des biens et services

Sur la base de ces hypothèses, l'activité économique nationale devrait s'améliorer en 2024. Le PIB afficherait un taux de croissance de 3,4% contre 3% initialement prévu.

Coté offre, le secteur hors pétrole enregistrerait une croissance de 3,6% contre 3,1% dans la loi de finances initiale et le taux de croissance du secteur pétrolier passerait de 2,3% dans la LFI à 1,9% dans la loi de finances rectificative. Les moteurs de la croissance du secteur hors pétrole seraient constitués principalement des mines, de l'agriculture, des BTP, des transports et des services. Côté demande, cette progression serait soutenue à la fois par la demande intérieure et extérieure.

**Tableau n°19 :** évolution du taux de croissance du PIB.

(En %)	2022	2023	2024			2025
			LFI	PLFR	PLFR-LFI (écart en point de croissance)	
<b>PIB total</b>	<b>3</b>	<b>2,4</b>	<b>3</b>	<b>3,4</b>	<b>0,4</b>	<b>3,7</b>
PIB pétrole	3,3	7,6	2,3	1,9	-0,4	-2,1
PIB hors-pétrole	3	1,9	3,1	3,6	0,5	4,4

Source : MEGA ++ DGEPP, 2024

**Du point de vue de l'offre**, comme dans la loi de finances initiale 2024, les prévisions des secteurs secondaire et tertiaire sont en hausse, en dépit du ralentissement observé dans le secteur primaire.

Le ralentissement des activités du secteur primaire (+3,3% contre +3,5% dans la prévision initiale.) s'expliquerait principalement par la baisse des activités enregistrées dans l'exploitation forestière (-5,8% contre +2,1% dans la Loi de finances initiale), en lien avec les difficultés d'acheminement et la contraction de la demande locale.

De même, la moins forte progression de la production minière (+ 3,3% contre +5,8% dans la prévision initiale) résulterait des difficultés d'évacuation du minerai de manganèse.

Par contre, la dynamique de la branche Agriculture (+10,5% contre +5,3% dans la LFI) serait consécutive à la mise en place des projets de développement agricole, notamment la zone à forte productivité agricole d'Andem, le projet d'appui au programme Graine (BAD), la création des bases de vulgarisation des techniques agricoles.

Par ailleurs, on note un ralentissement de la production pétrolière (+1,9% contre +2,3% dans la LFI).

Le renforcement du secteur secondaire (+3,2% contre +2,5% dans la LFI) serait lié aux performances enregistrées dans les BTP, les industries agro-alimentaires, les autres industries, l'industrie minière et l'électricité, eau.

Ainsi, la consolidation de l'activité des BTP (+6,2% contre +2,3% dans la LFI) serait consécutive à l'exécution des projets inscrits dans le PNDDT, notamment la modernisation des voiries urbaines du Gabon, la construction et la réhabilitation des ponts sur toute l'étendue du territoire, le développement et la modernisation du réseau routier.

L'amélioration de la production du secteur énergétique (+3,8%) serait liée au renforcement des capacités de production avec la poursuite du Programme Intégré pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Libreville (PIEPAL), les projets de construction des centrales hydroélectriques et thermiques ainsi qu'au renforcement de certaines lignes électriques du pays.

Aussi, les activités des branches industries agro-alimentaires, autres industries et industrie minière, respectivement de +4,1%, +7,2% et +3,3% contribueraient positivement à la croissance du secteur secondaire.

L'amélioration du secteur tertiaire (+3% contre +2,7% prévu à l'initiale) découlerait principalement des résultats obtenus par toutes les branches, notamment les Transports et Communications (+2,2%), les Services (+3,3%), les Services bancaires et assurances (+3,4%) et le Commerce (+3,2%).

**Du point de vue de la demande**, l'activité serait portée en 2024 par la demande intérieure et extérieure.

La demande intérieure s'améliorerait de 5,5% contre 2,6% initialement prévu en 2024. Cette évolution serait principalement expliquée par le raffermissement des investissements publics (+10,4% contre +9,4% dans la prévision initiale), en lien avec l'exécution des projets prioritaires inscrits dans le PNDDT 2024-2026, ainsi que par la tendance favorable des secteurs pétrole et hors-pétrole (mines, BTP, transport et services).

En outre, le relèvement de la demande extérieure (+6,7% contre +4,7% dans la LFI) serait en relation avec l'augmentation des exportations des biens (+7,2% en 2024 contre +5,5% dans la LFI) en particulier le pétrole (+4,2%) les produits de rentes (+17,5%), les mines (+2,8%) et les autres produits manufacturés (+4,2%).

### I.3. Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire en 2024-2026

#### I.3.1. Critères de surveillance multilatérale

Le cadrage macro-budgétaire de la loi de finances rectificative 2024 fait ressortir, pour la période 2024–2026 que le Gabon respecterait deux (2) critères de surveillance multilatérale sur les quatre (4). Le tableau ci-après retrace ces résultats :

**Tableau 20** : critères de surveillance multilatérale.

	Norme	Révisé 2023	Projections			
			2024		2025	2026
			LFI	PLFR		
Solde budgétaire de référence (%PIB)	$\geq -1,5\%$	-2,5%	-0,9%	-1,6%	-0,5%	2,3%
Taux d'inflation	$\leq 3\%$	3,4%	3,3%	2,4%	2,1%	2,2%
Le taux d'endettement public (sur la base de la dette conventionnée de la DGD)	$\leq 70\%$	58,2%	54,1%	60,3%*	56,5%	52,1%
Non accumulation d'arriérés :	Arriérés < 120 jours	Non respecté			-	-

Source : DGEPPF. \* estimation

**Le solde budgétaire de référence** rapporté au PIB serait de nouveau négatif et en baisse par rapport à 2023, pour se situer à -1,6% du PIB. Ainsi, le critère ne serait pas respecté en 2024. Sur la période 2025 – 2026, le solde serait de +0,9% en moyenne en raison de la baisse des recettes pétrolières.

Le **taux d'inflation** se retrouverait en deçà de la norme communautaire (3%) en 2024 à 2,4% à la faveur de la détente des prix des produits alimentaires et de l'énergie et des mesures de lutte contre la vie chère. Sur la période 2024 – 2026, le taux d'inflation serait de 2,2% en moyenne.

Le **taux d'endettement** est projeté à 60,3% du PIB en 2024 en deçà du seuil communautaire ( $\leq 70\%$ ), mais en dépassement du seuil gouvernemental ( $\leq 35\%$  du PIB). Sur la période 2024-2026, l'endettement serait sur une trajectoire baissière, pour s'établir à 54,3% du PIB en moyenne. Cette baisse proviendrait de la poursuite de la stratégie de désendettement mise en place par les autorités en vue de maîtriser la progression de la dette.

Au regard du cadrage macro-budgétaire, le Gabon devrait en perspectives accumuler des arriérés de paiement.

#### 1.3.2. Indicateurs de surveillance multilatérale

En 2024-2026, la quasi-totalité des indicateurs devraient s'améliorer, au regard de leur évolution prévisionnelle :

- la progression de l'activité économique se maintiendrait. En effet, **le taux de croissance moyen** sur la période est projeté à 3,4% ;
- **le déficit primaire hors recettes pétrolières** (% du PIB hors pétrole) se dégraderait par rapport aux projections initiales et est projeté à -8,5% en 2024 contre (-6,1% dans la LFI) en raison d'un recul des recettes hors – pétrole par rapport à la LFI 2024;
- **le taux de pression fiscale hors recettes pétrolières** ne serait pas conforme à la norme communautaire ( $\geq 17\%$ ) ;

- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales hors pétrole** devrait progresser sur la période 2024-2026, en raison de la hausse de la masse salariale nonobstant le relèvement des recettes fiscales hors pétrole. Cet indicateur se situerait à 58,3% en 2024 (contre 46,7% dans la LFI 2024).

#### **I.4. L'emploi, les salaires et les prix**

##### **I.4.1. L'emploi**

En 2024, l'emploi dans le secteur moderne serait marqué par une augmentation des effectifs à la fois dans le secteur privé et public. Dans les sociétés, cette avancée serait portée essentiellement par la relance de l'activité économique (BTP, pétrole, etc.). Quant au secteur public, la poursuite des recrutements participerait à la création d'emploi.

##### **I.4.2. Les salaires**

La masse salariale devrait progresser en 2024 sous l'effet de la hausse des effectifs respectivement du secteur privé et de l'administration publique suite à l'application de l'arrêté numéro 00009/PM/MFPRC du 24 novembre 2023 portant dégel des recrutements, titularisations, avancements, stages et reclassements au sein de la Fonction publique.

##### **I.4.3. Les prix**

Initialement projeté à 3,3% dans la Loi de Finances Initiale (LFI), le taux d'inflation serait en baisse de 0,9 point pour se situer à 2,4%. Cette évolution serait liée, entre autres, au recul des prix de l'énergie, des coûts des transports et des produits alimentaires.

#### **I.5. La balance de paiement**

En 2024, la **balance des paiements** renouerait avec un solde excédentaire, dans un contexte de consolidation de l'activité économique. Ainsi, l'excédent de la balance des paiements serait de 57,1 milliards FCFA en 2024, après un déficit de 75,9 milliards FCFA en 2023. Ces perspectives positives seraient le résultat d'un excédent de la balance des capitaux plus important que le déficit du compte des transactions courantes sur la période sous revue.

Le **déficit** des transactions courantes s'accroîtrait de 55,5% à -549,6 milliards FCFA en 2024. Cette évolution proviendrait de la dégradation de la totalité des composantes du compte courant. Le repli de l'excédent commercial en 2024 serait consécutif à la hausse des exportations (+2,2% à 4 867,5 milliards FCFA) moins importante que celle des importations (+3,6% à 3 229,7 milliards FCFA).

L'augmentation des exportations s'expliquerait essentiellement par l'amélioration des ventes de pétrole et de manganèse.

Pour sa part, le compte de capital et des opérations financières enregistrerait à nouveau un excédent qui a triplé à 606,7 milliards FCFA par rapport à l'année 2023. Cette évolution serait liée à la hausse des sorties nettes de capitaux au titre des investissements directs étrangers et des autres investissements à court terme.

**Tableau 21** : évolution de la balance globale des paiements (en milliards de FCFA).

(en milliards de FCFA)	2023*	2024*	2025**	Var 24/23
<b>1- Transactions courantes</b>	<b>-353,4</b>	<b>-549,6</b>	<b>-513,8</b>	<b>55,5%</b>
- Balance commerciale	1644,9	1637,8	1616,2	-0,4%
- Balance des services	-1220,5	-1361,1	-1294,4	11,5%
- Balance des revenus	-783,4	-787,1	-794,9	0,5%
- Balance des transferts	5,6	-39,2	-40,7	-800,0%
<b>2- Balance des capitaux et des opérations financières</b>	<b>277,5</b>	<b>606,7</b>	<b>534,6</b>	<b>118,6%</b>
- Investissements directs	4,7	4,7	4,7	0,0%
Dont secteur pétrolier	240	270,2	291,5	12,6%
- Investissements de portefeuille	1026,8	1057,3	1062,5	3,0%
- Autres investissements	-254,8	-224,6	-202,5	-11,9%
Opérations à plus d'un an (MLT)	287,6	556,4	441	93,4%
Opérations à moins d'un an (CT)	-258,2	43,4	-207,8	-116,8%
<b>3- Erreurs et Omissions</b>	<b>545,8</b>	<b>512,9</b>	<b>648,7</b>	<b>-6,0%</b>
<b>BALANCE GLOBALE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Sources : BEAC, DGEFP 2024., \*Estimation, \*\*Projections,

## I.6. La situation monétaire

Au 31 décembre 2024, la situation monétaire au sens large, corrélée à l'évolution du secteur réel, des finances publiques et des échanges avec l'extérieur, serait caractérisée par un accroissement des avoirs extérieurs nets (+33%), une consolidation des crédits intérieurs nets (+4,5%) et un renforcement de la masse monétaire (+6,7%).

**Tableau 22** : évolution de la situation monétaire (en milliards FCFA).

Rubriques	déc-22	déc-23	déc-24
	<i>En milliards de FCFA</i>		
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>234,7</b>	<b>176</b>	<b>234,1</b>
Banque centrale	-41,6	-119	-61,8
Banques commerciales	276,3	295	296
<b>Crédits intérieurs nets</b>	<b>3459</b>	<b>3958,6</b>	<b>4138,1</b>
Créances nettes sur l'État	1823,3	2144,3	2169,7
<i>dont Position Nette du Gouvernement (PNG)</i>	<i>1857,1</i>	<i>2179,4</i>	<i>2209,8</i>
<i>dont Créances nettes sur les organismes publics</i>	<i>-33,8</i>	<i>-35,1</i>	<i>-40,1</i>
Créances sur le reste de l'économie	1635,7	1814,3	1968,4
<b>Ressources = Contreparties</b>	<b>2637,7</b>	<b>3151,5</b>	<b>3380,9</b>
<b>Monnaie au sens large</b>	<b>3020,3</b>	<b>3499</b>	<b>3732,6</b>
Circulation fiduciaire	364,7	366,1	362,7
Dépôts	2655,6	3132,9	3369,9
<i>dont Quasi monnaie</i>	<i>765,2</i>	<i>937,1</i>	<i>1044,9</i>
<b>Ressources extra-monétaires</b>	<b>-382,6</b>	<b>-347,5</b>	<b>-351,7</b>
	<i>Variation annuelle en %</i>		
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>15,0%</b>	<b>-25,0%</b>	<b>33,0%</b>
<b>Crédits intérieurs nets</b>	<b>7,1%</b>	<b>14,4%</b>	<b>4,5%</b>
Créances nettes sur l'État	2,2%	17,6%	1,2%
Créances sur le reste de l'économie	13,1%	10,9%	8,5%

Rubriques	déc-22	déc-23	déc-24
	<i>En milliards de FCFA</i>		
<b>Ressources = Contreparties</b>	<b>25,4%</b>	<b>19,5%</b>	<b>7,3%</b>
<b>Masse monétaire</b>	<b>15,0%</b>	<b>15,8%</b>	<b>6,7%</b>
Circulation fiduciaire	-23,6%	0,4%	-0,9%
Dépôts	23,6%	18,0%	7,6%

Source : BEAC, 2024

### I.6.1. La masse monétaire (M2)

A fin décembre 2024, la masse monétaire progresserait de 6,7% à 3 732,6 milliards FCFA en même temps que le stock de dépôts (+7,6%) et nonobstant le ralentissement de la circulation fiduciaire (0,9%).

### I.6.2. Les ressources extra-monétaires

Les ressources extra-monétaires (fonds propres du système bancaire et autres postes nets) se dégraderaient de 1,2% à -351,7 milliards FCFA au 31 décembre 2024.

### I.6.3. Les contreparties de la masse monétaire

A fin décembre 2024, les contreparties des ressources monétaires augmenteraient de 7,3% à 3 380,9 milliards FCFA, tirées par l'accroissement conjugué des crédits intérieurs et des avoirs extérieurs nets.

#### I.6.3.1. Les avoirs extérieurs nets

Les Avoirs Extérieurs Nets du système bancaire s'accroîtraient de 33% passant de 176 milliards FCFA en décembre 2023 à 234,1 milliards FCFA en 2024. Cette évolution serait corrélée à la baisse de la position débitrice nette de la B.E.A.C à -61,8 milliards FCFA en 2024 contre -119 milliards FCFA un an plus tôt.

**Tableau 23** : évolution et répartition des Avoirs Extérieurs Nets (en milliards FCFA).

( En milliards de FCFA)	déc-22	déc-23	déc-24	24/23
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>234,7</b>	<b>176</b>	<b>234,1</b>	<b>33,00%</b>
Banque centrale	-41,6	-119	-61,8	-48,10%
Banques primaires	276,3	295	296	0,30%

Source : BEAC, 2024.

Par ailleurs, le solde du compte d'opérations devrait s'amenuiser de 4,3% à 902,6 milliards FCFA sur la période de référence, imputable, en partie, à une dégradation du secteur pétrolier. De fait, le taux de couverture des engagements à vue par les avoirs extérieurs perdrait 0,6 point pour s'établir à 74,2% à fin décembre 2024.

**Tableau 24** : évolution des réserves et du taux de couverture extérieure de la monnaie (en milliards de FCFA).

(En milliards de FCFA)	déc-22	déc-23	déc-24	24/23
Compte d'opérations	1915,4	942,7	902,6	-4,3%
Taux de couverture extérieure de la monnaie	73,10%	74,8%	74,2%	-0,6 pt

Source : BEAC, 2024

### 1.6.2.2. Le crédit intérieur

Le crédit intérieur se raffermirait de 4,5% à 4 138,1 milliards FCFA à fin décembre 2024, à la faveur de la hausse conjointe des créances nettes sur l'État (+1,2%) et des crédits à l'économie (+8,5%).

**Tableau 25** : évolution du crédit intérieur (en milliards de FCFA).

	déc-22	déc-23	déc-24	24/23
<b>Crédits intérieurs nets</b>	<b>3459</b>	<b>3958,6</b>	<b>4138,1</b>	<b>4,5%</b>
Créances nettes sur l'Etat	1823,3	2165,5	2204,2	1,2%
Créances sur l'économie	1635,7	1814,3	1968,4	8,5%

Source : BEAC, 2024

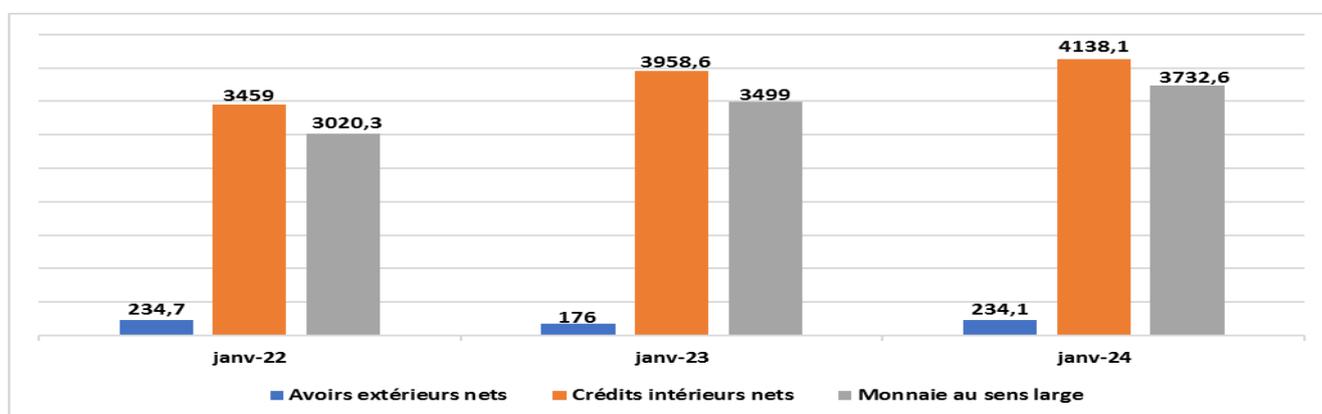
#### **Les créances nettes sur l'Etat**

En rapport avec la politique des finances publiques, la situation nette débitrice de l'État se situerait à 2 169,7 milliards FCFA en décembre 2024 contre 2 144,3 milliards FCFA un an plus tôt. Aussi, la Position Nette du Gouvernement (PNG) se dégraderait-elle à 2 209,8 milliards FCFA contre 2 179,4 milliards FCFA en 2023.

#### **Les créances sur l'économie**

La reprise de l'activité économique, après son ralentissement lié à l'incertitude générée par le contexte politique de 2023, devrait avoir un impact positif sur les crédits à l'économie (+8,5% à 1 968,4 milliards FCFA). Ces crédits devraient concernés principalement le secteur privé non financier.

**Graphique n°2** : agrégats monétaires résumés (en milliards de FCFA).



### I.6.3. La politique monétaire

Le Comité de Politique Monétaire de la BEAC, réuni le 25 mars 2024, au regard des perspectives macroéconomiques de la CEMAC et après examen des différents facteurs susceptibles d'influencer la stabilité monétaire et financière, a décidé de maintenir sa politique monétaire ainsi qu'il suit :

Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO)	5,00%
Facilité marginale de prêt	6,75%
Facilité de dépôts	0%

Les coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT) et les Dépôts à Vue (DAV) s'élèvent respectivement comme suit :

Coefficients applicables sur les Dépôts à Vue (DAV)	7,00%
Coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT)	4,50%

## II- POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

La prise en compte de l'environnement économique national et international, tel que défini dans les perspectives économiques, induit le Gouvernement gabonais à entreprendre des actions visant à définir une trajectoire des finances publiques compatibles avec les aspirations du peuple gabonais, à développer les infrastructures et renforcer le secteur social.

### II.1. La politique budgétaire

Pour l'exercice 2024, les actions envisagées par le Gouvernement porteront sur la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses publiques.

#### I.1.1. Mobilisation des recettes

En matière de mobilisation des recettes, le Gouvernement entend mettre l'accent sur l'optimisation des recettes à travers la mise en œuvre des mesures visant l'amélioration de la performance des services fiscaux et l'amplification de la collecte des ressources fiscales.

A cet effet, les principales actions à mener pour y parvenir s'articulent autour des points suivants :

#### En matière de fiscalité intérieure

L'administration fiscale entend poursuivre l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la mise en œuvre des réformes fiscales, la rationalisation des incitations fiscales par la mise en œuvre des contrôles des contreparties, la mise en place des Centres des impôts de proximité, l'intensification des contrôles fiscaux et le recouvrement des avis de mise en recouvrement (AMR).

Au titre des **réformes fiscales**, il s'agit de :

- en matière d'impôt sur les sociétés (IS), relever le taux de retenue à la source pour les non-résidents de 20% à 25% ;

- en matière de droits d'accise (DA) intérieurs, relever les taux ad valorem des bières et des boissons sucrées, respectivement de 22% à 30% puis de 5% à 10% ;
- en matière de taxe de superficie, faire passer le tarif de 800 FCFA à 1000 FCFA ;
- en matière de taxe sur la contribution foncière unique rendre son application effective afin de permettre le financement du développement des collectivités locales ;
- en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), uniformiser le taux d'abattement forfaitaire pour frais professionnels à 20% (il est de 25% pour les Ministres et les Parlementaires).

Au titre de **la rationalisation des incitations fiscales**, l'administration fiscale, afin de s'assurer de l'efficacité des avantages fiscaux concédés, entend poursuivre les opérations de vérification des contreparties.

S'agissant de **la mise en place des Centres des impôts de proximité**, celle-ci permettra un maillage territorial afin de rapprocher l'administration fiscale des contribuables et de lutter contre le secteur informel galopant. Il s'agit spécifiquement de l'ouverture des Centres dans les zones à fort potentiel, à savoir Mont-Bouet, Ntoundou, Moanda, Koulamoutou et Makokou.

En ce qui concerne l'intensification des contrôles fiscaux et le recouvrement des AMR, l'administration des impôts débutera l'implémentation de la facture normalisée afin de combattre la fraude à la TVA qui engendre des pertes significatives de recettes. Il s'agit d'un système de facturation électronique normalisé par lequel les entreprises assujetties à la TVA doivent fournir à leurs clients des factures électroniques normalisées.

### **En matière de fiscalité de porte**

L'administration des Douanes s'inscrit dans une volonté de bonne gouvernance et de performance, afin de contribuer à la lutte contre la fraude, à la protection de la société, et surtout d'optimiser les recettes douanières.

Pour ce faire, cette volonté se structure autour de quatre (4) axes de réforme :

- **La bonne gouvernance et le développement organisationnel.** Afin de parvenir à cet objectif, l'administration des douanes se propose d'agir notamment sur le renforcement de son organisation par la mise en application d'un nouveau texte portant réorganisation de l'administration des douanes.
- **La lutte contre la fraude, sûreté et sécurité.** L'Administration des douanes s'engage notamment à :
  - renforcer son dispositif d'analyse et de gestion du risque par la mise en œuvre d'une interface entre le Système Informatique d'Analyse des Risques (SIAR) avec le SYDONIA World dans le cadre du contrôle de la valeur en douane ;
  - mettre en place des postes fixes dans les zones enclavées ou à risque (côtières/frontalières) avec des équipements idoines et des brigades mobiles dans tous les rayons douaniers ciblés ;
  - développer sa fonction renseignement pour soutenir la lutte contre la fraude et la contrebande ;

- améliorer l'efficacité des contrôles et de la surveillance par l'organisation des contrôles conjoints Douanes – organismes publiques, par la mise en place d'une brigade canine au sein des Douanes Gabonaises ;
  - contribuer à la sécurité et à la sûreté du pays à travers une gestion coordonnée des frontières afin de lutter contre les trafics de produits illicites et la criminalité transfrontalière.
- **La Douane, une administration fiscale.** Etant une ressource du budget de l'Etat, la recette douanière doit être sécurisée d'avantage et protégée de tous facteurs qui pourraient occasionner sa déperdition. A ce titre l'administration des douanes se propose de :
    - sécuriser la recette par la finalisation de l'informatisation de toutes les unités de douane (entrepôt d'hydrocarbures, fichier contentieux, bureaux secondaires et brigades de surveillance, etc...) pour un meilleur suivi du dédouanement ;
    - renforcer le dispositif de contrôle des régimes douaniers (régimes suspensifs de droits et taxes) par des missions sur le terrain et par la mise en œuvre des contrôles des compteurs fiscaux installés dans les champs pétroliers;
    - rationaliser la dépense fiscale par une meilleure gestion du cadre législatif et réglementaire en matière d'exonération, une limitation dans le temps des exonérations et une détermination des listes exhaustives de biens éligibles à chaque mesure d'exonération ;
    - améliorer la collaboration entre la Direction Générale des Comptes Publics et du Trésor (DGCPT) et la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) pour optimiser l'action en recouvrement des impayés de droits et taxes.
  - **La facilitation des échanges et partenariats.** La Douane joue un rôle primordial dans les échanges internationaux, dans la mesure où elle met en place des processus de traitement simplifié et accéléré, tout en étant efficace dans les contrôles. En outre, l'effectivité de la facilitation des échanges passe par une bonne coopération de l'Administration des douanes et l'ensemble de ses partenaires. Cela est rendu possible par :
    - le renforcement des mécanismes de facilitation des échanges en rendant les cadres concertations accessibles et attrayants pour une incitation au civisme fiscal ;
    - la finalisation de l'implémentation du SYDONIA World pour une meilleure couverture informatique et un traitement équitable et uniforme des usagés sur l'étendue du territoire ;
    - la mise en œuvre du paiement électronique (e-paiement) pour réduire les déplacements des opérateurs économiques et augmenter la célérité des opérations de recouvrements des ;
    - la mise à disposition d'un guichet unique pour toutes les formalités au cordon douanier ;
    - la simplification des procédures ;
    - l'amélioration du partenariat Douanes-Secteur Privé par la mise en œuvre des cadres de consultation pour parvenir à une meilleure prise en compte des

- attentes de tous les acteurs de la chaîne logistique, et par la signature des contrats de Partenariat Public-Privé ;
- le renforcement de la coopération Douanes-Organismes pour optimiser les échanges d'expériences et d'informations.

### **II.1.2. Rationalisation des dépenses publiques**

Au regard des nombreux défis inhérents au processus de transition et de restauration des institutions, le Gouvernement accentuera les actions visant à assainir les dépenses publiques. Ces actions passeront par :

#### **La réduction du train de vie de l'Etat**

Le Gouvernement entend se focaliser sur la mise en œuvre des mesures concourant à stabiliser la masse salariale, eu égard aux possibilités budgétaires de l'Etat. Il s'agira, entre autres, de :

- la prise en compte de la renonciation au traitement de Président de la République par le Président de la Transition ;
- la réduction de la solde et du traitement dévolues aux parlementaires, notamment :
  - la réduction de moitié de l'indemnité de session ;
  - la suppression des fonds politiques ;
  - la suppression de la prime de transport du 17 août.
- la suppression de certaines structures à l'instar de l'Autorité Nationale de Vérification et d'Audit (ANAVEA) et du Haut- Commissariat de la République.

#### **Le renforcement de la discipline budgétaire**

Dans l'objectif de mettre en avant le respect des règles et principes budgétaires, conformément aux directives communautaires, des efforts seront consentis dans la mise en œuvre de certaines actions, notamment :

- rompre avec les sous-budgétisations récurrentes afin d'évaluer et programmer la bonne dépense ;
- inscrire dans la loi de finances les projets matures, c'est-à-dire disposant au moins d'une étude, d'un avant-projet sommaire, d'un avant-projet détaillé, d'un devis estimatif quantitatif, etc. ;
- réduire les dépenses extra-budgétaires ;
- respecter les règles en matière de la commande publique selon les dispositions du code des marchés publics en vigueur ;
- limiter les rallonges budgétaires récursives qui ont un effet d'éviction sur les crédits initialement consacrés à d'autres politiques publiques ;
- réactiver la journée comptable.

## Poursuivre la réforme budgétaire

En vue de poursuivre et consolider les chantiers engagés dans le cadre de la réforme budgétaire, l'accent sera mis sur :

- l'amélioration du mode de présentation des états financiers des services publics personnalisés (SPP) et des Collectivités locales afin de parvenir à maîtriser la structuration des subventions accordées par l'État ;
- l'élaboration d'un cadre de suivi des établissements publics et un manuel de règles de bonne gouvernance financières des établissements publics et des collectivités locales ;
- la poursuite des actions pour l'amélioration de la qualité de la programmation des investissements et la gouvernance des projets ;
- le renforcement du cadre juridique de la gestion des investissements publics par l'adoption du décret fixant le cadre de gestion des investissements publics ;
- la rationalisation et le renforcement des fonctions de planification et de programmation des investissements.
- la création de la Direction Générale du Contrôle Budgétaire et Financier s'inscrivant dans la poursuite de la réforme de la budgétisation par objectifs de programmes (BOP).

### II.2. La politique sectorielle

En 2024, le Gouvernement mènera une politique sectorielle axée sur le développement des infrastructures, l'amélioration du système de santé et des conditions de vie des citoyens, du renforcement du système éducatif ainsi que la diversification de l'économie. Ce qui se traduira en matière d'investissement, par une hausse de 97,81 milliards FCFA du budget alloué aux projets. La mise en œuvre des différentes mesures envisagées se déclinent par pans de politiques publiques ainsi qu'il suit.

#### II.2.1 Infrastructures

##### II.2.1.1 Renforcement des infrastructures de transport

L'exercice budgétaire 2024 serait marqué par l'augmentation de la proportion du budget d'investissement affectée au secteur "infrastructures".

En matière d'*infrastructures routières*, une enveloppe budgétaire estimée à près de **93,16 milliards FCFA** serait consentie pour le financement de plusieurs projets dont les plus importants sont :

- réhabilitation des voiries sur les 8 provinces : **32,9 milliards FCFA** ;
- routes Oyem-Medzeng (frontière Guinée Equatoriale): **30,9 milliards FCFA** ;
- construction de 20 ponts en bois mixtes (béton/métalliques) : **10,8 milliards FCFA** ;
- construction de la route de SIBANG-BAMBOUCHINE : **10 milliards FCFA** ;
- travaux d'aménagement en béton armé de la route « Cap Caravane, Chateau jusqu'à Angondjé Village (10.200 Km) » : **8,56 milliards FCFA**.

De même, des études relatives aux projets de construction du périphérique du Cap-Owendo en passant par le PK27 y compris le tramway dont la bretelle PK27-Nouvel aéroport Andem (**12 milliards FCFA**) et du nouvel aéroport d'Andem (**2 milliards FCFA**).

En matière d'*infrastructures ferroviaires*, une dotation de **11,12 milliards FCFA**, dont 7 milliards FCFA appui de l'AFD et 4,12 milliards FCFA en attribution de produits (ADP), a été consacrée pour poursuivre la réhabilitation du Transgabonais afin d'amoindrir les pertes (une baisse de 0,6% de marchandises) induites par une voie ferrée vieillissante et des zones instables.

Par ailleurs, le Gouvernement envisage accroître les capacités techniques du transport ferroviaire pour assurer sa sécurisation par :

- la réhabilitation de l'infrastructure existante ;
- le prolongement des voies dans dix (10) gares ;
- la création des voies supplémentaires dans quatre (4) gares ;
- la modernisation des équipements de signalisation ;
- l'acquisition d'une nouvelle rame voyageuse ;
- le renforcement des outils de communication ;
- la digitalisation des services d'achats et de ventes des titres de transports.

### **II.2.1.2 Renforcement des infrastructures d'eau et d'énergie**

En matière d'*infrastructures d'eau et d'énergie*, le Gouvernement amplifiera sa politique d'amélioration de l'offre des services en eau et en électricité pour réduire le stress hydrique et énergétique des populations.

La poursuite du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIAEPAL), financé à hauteur de **15 milliards FCFA**, permettra l'accessibilité à l'eau potable à l'ensemble des ménages du grand Libreville et des populations en milieu rural.

A cela s'ajoute le projet d'amélioration du « Réseau d'adduction d'eau (Kango-Lbv, Ntounm 7) » pour un montant évalué à **10 milliards FCFA**.

### **II.2.2 Habitat et Logement**

Concernant le secteur de l'habitat, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts en matière de construction de logement et d'aménagement des parcelles pour faciliter l'accès à la propriété. Ainsi, le Gouvernement a mené et compte poursuivre les actions ci-après :

- mise à disposition de 500 parcelles sur le site d'Igoumié dans la commune d'Owendo ;
- mise à disposition de 500 parcelles sur le site de Tchengué et construction de 140 appartements ;
- construction de 2000 logements sur l'ensemble du territoire ;
- construction des cités administratives ;
- achèvement des travaux d'aménagement de 100 parcelles et de construction de 212 logements à Nkok.

### II.2.3 Education nationale, Enseignement supérieur et formation professionnelle

Afin d'augmenter l'offre en salles de classe et de garantir de meilleures conditions d'apprentissage, le Gouvernement poursuivra la construction et l'achèvement de plusieurs établissements scolaires dans le cadre du programme d'investissement du secteur éducation exclusivement financé par l'AFD à hauteur de **10 milliards FCFA**.

Dans le même temps, la réfection des internats de plusieurs lycées (LNLM, LTNOB, Lycée d'Etat de l'Estuaire, Lycée d'Etat Port-Gentil, Lycée d'Etat de Franceville, Lycée d'Etat de Tchibanga, Lycée d'Etat d'Oyem, Lycée d'Etat de Makokou, Lycée d'Etat de Lambaréné, Lycée d'Etat de Koulamoutou) serait réalisée pour un financement en ressources propres à hauteur de **10 milliards FCFA**.

En outre, le gouvernement ambitionne poursuivre les travaux de réhabilitation des établissements secondaires pour un montant de **2 milliards FCFA** afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des apprenants.

Pour ce qui est du secteur « Enseignement supérieur », une enveloppe budgétaire de **11,7 milliards FCFA** serait affectée à la réfection des campus universitaires (UOB, USS, USTM), la sécurisation des établissements ainsi que la réhabilitation de l'IPHAMETRA.

S'agissant de la formation professionnelle, le Gouvernement maintiendra sa politique de mise en adéquation formation-emploi. A cet effet, une dotation de **7,9 milliards FCFA** sera consentie en 2024 pour le secteur, essentiellement sur financements extérieurs notamment à travers le projet d'appui à l'employabilité des jeunes.

### II.2.4 Santé et secteur social

En ce qui concerne le volet santé, l'accent sera mis sur les actions visant à améliorer l'offre d'accès aux soins, notamment les constructions, réhabilitations et extensions des structures sanitaires. A ce titre, un montant de **24,9 milliards FCFA** serait affecté à divers projets prévus en 2024 notamment :

- la construction (avec équipements) de dix (10) centres de santé (salle d'accouchement, hospitalisation, radiologie primaire, laboratoire d'analyse, etc.) sur un stock de 28 à construire : **8 milliards FCFA** ;
- la réhabilitation des structures sanitaires (Cocobeach, Pana, Mabanda, Mbigou, Omboué, Amissa FCV, Oyem (école de santé) : **1,8 milliard FCFA** ;
- le renforcement des structures sanitaires (PNDS 2) : **12 milliards FCFA** ;
- l'appui budgétaire COVID-19 : **3 milliards FCFA**.

S'agissant du pan social, le Gouvernement entend poursuivre avec le renforcement du dispositif de protection sociale. A cet effet, les engagements auprès des organismes sociaux se matérialiseront par une prise en charge progressive des parts patronales de l'Etat employeur avec la CNSS (3,1 milliards FCFA), la CNMAGS (+3 milliards FCFA) et la CPPF (+17,9 milliards FCFA). Ces mesures permettront la mise en œuvre de la politique axée sur le bien-être des populations et l'amélioration des conditions de vie des personnes en difficulté sociale.

Aussi, soucieux d'améliorer les conditions de vie des populations et de lutter efficacement contre la précarité, les actions suivantes sont projetées :

- la réduction du prix de pétrole et du gaz à partir du 1er janvier 2024 ;
- la création d'une banque nationale de développement, pour l'entrepreneuriat des jeunes, capable d'accompagner les PME-PMI à travers les 9 provinces ;
- le paiement des rappels des pensions, d'ici le mois de février 2024 ;
- la limitation des quotas d'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les entreprises ainsi que les frais des dossiers et leur affectation ;
- la mise en solde de mille sept cent (1700) postes budgétaires au profit des enseignants de l'éducation nationale précédemment en situation de présalaire, du personnel de santé ainsi que des agents des médias ;
- 900 enseignants des sciences+1500 bénévoles du primaire et pré-primaire.

Par ailleurs, les projets suivants seront menés :

- acquisition du matériel roulant de l'Ecole Nationale pour Enfants Déficients Auditifs (ENEDA) : **38,2 millions FCFA** ;
- poursuite du projet de relogement des personnes à mobilité réduite : **42 millions FCFA** ;
- réhabilitation du centre d'accueil pour enfants en difficulté sociale (CAPEDS) : **117,9 millions FCFA** ;
- construction des logements sociaux adaptés aux réalités des gabonais.

### **II.2.5 Forêt-bois et environnement**

En 2024, le Gouvernement entend dynamiser la contribution des secteurs forestier, agriculture, pétrole, mine, bâtiment et travaux publics, transport et communication, et commerce dans l'économie nationale. A ce titre, la politique sectorielle des eaux et forêts s'inscrit dans la perspective de l'accroissement des recettes budgétaires en dépit d'une contreperformance (-5,8% pour l'exploitation forestière) par :

- la révision du code forestier et l'élaboration de ses textes d'application ;
- la poursuite des travaux portant sur la mise en œuvre de la 2ème et 3ème transformation du bois ;
- la restructuration de la filière viande de brousse ;
- le développement de la filière des produits forestiers non ligneux ;
- l'organisation des artisans de la transformation du bois opérant dans l'informel ;
- la poursuite de la lutte contre les trafics illicites dans le secteur forestier.

Dans cette optique, un projet de développement de la bourse du bois, évalué à **487 millions FCFA** est retenu pour asseoir une plateforme des échanges entre acteurs et assurer une traçabilité des essences.

Sur un tout autre plan, la stratégie du secteur vise l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers :

- la réorganisation des forêts communautaires, pour garantir les droits des communautés villageoises ;
- l'atténuation du conflit homme-faune.

En matière de **protection de l'environnement**, le ministère de l'environnement, du climat et du conflit homme-faune entrevoit la poursuite et l'intensification de la réduction des pollutions industrielle et urbaine à travers les contrôles de police environnementale.

A ce titre, les mesures sont prises pour assainir les grandes agglomérations. En commençant par la lutte contre les plastiques à usage unique en République Gabonaise.

Au niveau de la gestion prévisionnelle, une mise aux normes de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) est envisagée afin d'adapter cette institution aux besoins actuels. Cet objectif est traduit à travers l'inscription du projet de réhabilitation du site de l'ENEF pour un montant de **206 millions FCFA**.

### **II.2.6 Tourisme**

En 2024, le Gouvernement entend optimiser la contribution du secteur touristique dans l'économie nationale par la mise en œuvre des politiques de valorisation du patrimoine naturel. Celle-ci se matérialise par :

- caravane touristique et mission d'identification du potentiel touristique ;
- identification et délimitation de l'Arboretum Raponda Walker aux fins d'aménagement pour la création d'une Zone d'Intérêt Touristique ;
- rachat et réhabilitation des hôtels des capitales provinciales (Hôtel Relais de la Nyanga, Hôtel Présidence Palace de Makokou, Hôtel Léconi Palace de Franceville, Ogooué Palace de Lambaréné).

### **II.2.7 Pétrole**

Concernant le secteur pétrolier, il enregistre à fin juin 2024 une hausse de la production (+1,9%) consécutive à l'optimisation des champs matures. Aussi, le Gouvernement a procédé au rachat de la société pétrolière Assala dans le but de disposer d'une société nationale, d'une part, et d'optimiser les recettes non fiscales, d'autre part.

### **II.2.8 Défense**

En matière de défense, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son plan d'acquisition et d'entretien des équipements en matériels roulant, navigant et volant, afin de remplir sa mission de protection de l'intégrité du territoire national.

Par ailleurs, les travaux de réfection de bâtiments et de casernes sont réalisés pour l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel des forces de défense notamment par la construction de logements des corps, peloton, etc.

## **TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER**

Les ressources et les charges de l'Etat sont constituées des recettes et des dépenses budgétaires, d'une part, et des ressources et charges de trésorerie, d'autre part.

## I- OPERATIONS BUDGETAIRES

Le budget de l'Etat, constitué des recettes et des dépenses, comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux.

Les opérations budgétaires se chiffrent respectivement en recettes et en dépenses à **2.840.280.062.478 FCFA** et **2.588.948.585.902 FCFA** pour le PLFR 2024. De ces opérations, il en résulte un solde budgétaire global excédentaire de **43.792.510.987 FCFA**, en lien d'une part, avec l'embellie enregistrée dans le secteur hors pétrole sur les postes droits et taxes de douanes (+24.097.596.082 FCFA), et d'autre part, avec la bonne tenue du secteur pétrole, notamment les revenus tirés des Redevances pétrolières (71.754.991.530 FCFA), le contrat de partage (65.237.042.008 FCFA) et la vente Etat gaz (13.474.135.350 FCFA).

Par compte, les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux se chiffrent respectivement à **2.588.948.585.902 FCFA** et **229.479.961.714 FCFA**.

Les recettes (nettes de prélèvements) prévues pour couvrir ces dépenses s'élèveraient à **2.632.741.096.888 FCFA** pour le budget général et **229.479.961.714 FCFA** au titre des comptes spéciaux.

**Tableau n°26** : Situation des opérations du budget de l'Etat nette des prélèvements

RECETTES	LFR 2024	DEPENSES	LFR 2024	Soldes 2024
<b>BUDGET GENERAL</b>				<b>43 792 510 987</b>
Titre 1. Recettes fiscales	1 705 261 304 280	Titre 1. Charges financières de la dette	388 384 468 503	
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	44 058 776 115	Titre 2. Dépenses de personnel	771 749 096 325	
Titre 3. Cotisations sociales	10 779 970 150	Titre 3. Dépenses de biens et services	393 067 223 121	
Titre 4. Autres recettes	1 080 180 011 932	Titre 4. Dépenses de transfert	386 769 287 446	
<b>TOTAL RECETTES BUDGETAIRES</b>	<b>2 840 280 062 478</b>	Titre 5. Dépenses d'investissement	599 951 728 250	
<b>PRELEVEMENTS</b>	<b>- 207 538 965 589</b>	Titre 6. Autres dépenses	49 026 782 257	
Prélèvement sur les recettes au profit des collectivités locales	- 26 384 951 566			
Prélèvement sur les recettes au profit des organisations internationales	- 16 486 039 329			
Prélèvement au profit de la part patronale des pensions	- 71 516 493 286			
Prélèvement au profit des prestations familiales	- 18 000 000 000			
Prélèvement du Budget Général au profit du CAS Pensions	- 10 000 000 000			
Prélèvement de la CSS (GEF)	- 39 917 999 306			
Prélèvement des Cotisations d'assurance maladie obligatoire des agents publics	- 10 779 970 150			
Prélèvement sur les participations au profit de la SEM	- 2 979 620 011			
Prélèvement Taxe sur les jeux (10%)	- 161 936 783			
Prélèvement Agence d'exécution de la filière forêt bois	- 4 431 404 744			
Prélèvement Recettes ferroviaires ARTF	- 2 352 000 000			
Prélèvement Marchés publics	- 1 728 656 016			
Ristourne sur Amendes et divers ANUTTC	- 1 091 349 000			
Prélèvement Lutte contre l'enrichissement illicite	- 512 786 960			
Amendes, entrées touristiques, redevance Airtel, Beurre de Moabi, Frais de gestion des projets, Concession exploitation EPC (ANPN)	- 420 955 438			
Frais de formations (ENEF)	- 150 000 000			
Développement infrastructures aéroportuaires (GSEZ GABON)	-			
Redevance de Navigation Intérieure (CNNII)	-			
Produit engagement décennal	- 124 803 000			
Produit de participation au concours d'entrée et frais diverses formations (IUSO)	- 500 000 000			
	-			
<b>Dont Evaluation des ADP</b>	<b>25 735 496 493</b>	<b>Dont Crédits relatifs aux Fonds de concours et ADP</b>	<b>25 735 496 493</b>	
Lutte contre le tabagisme	210 011 592	Lutte contre le tabagisme	210 011 592	
Redevances Examens et Concours	1 047 532 000	Redevances Examens et Concours	1 047 532 000	
Ristournes DG Marine Marchande	1 013 204 452	Ristournes DG Marine Marchande	1 013 204 451	
Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre	186 538 140	Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre	186 538 140	
Licences, médailles et diplômes sur Travail	857 549 082	Licences, médailles et diplômes sur Travail	857 549 082	
Revenus du patrimoine immobilier	-	Revenus du patrimoine immobilier	-	
Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	2 100 000	Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	2 100 000	
Produits des redevances d'agrément technique industriel	73 255 280	Produits des redevances d'agrément technique industriel	73 255 280	
Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants	483 484 848	Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants	483 484 848	
Participations dans les autres sociétés	3 905 343 079	Participations dans les autres sociétés	3 905 343 079	
Produits des procédures judiciaires	921 882 510	Produits des procédures judiciaires	921 882 509	
Ristournes DGCC	432 415 453	Ristournes DGCC	432 415 452	

RECETTES	LF 2024	DEPENSES	LF 2024	Soldes 2024
Ristournes CNLCEI	-	Ristournes CNLCEI	-	
Riposte Covid-19	7 359 840	Riposte Covid-19	7 359 840	
Zone instables ferroviaires	4 123 365 306	Zone instables ferroviaires	4 123 365 306	
Développement infrastructures aéroportuaires (GSEZ GABON)	-	Développement infrastructures aéroportuaires (GSEZ GABON)	-	
Agrément PME	36 000 000	Agrément PME	36 000 000	
ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)	4 014 546 179	ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)	4 014 546 179	
ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)	6 822 750 732	ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)	6 822 750 732	
ADP engagement décennal (Min Intérieur)	35 658 000	ADP engagement décennal (Min Intérieur)	35 658 000	
Mise en débit Cour des Comptes	1 562 500 000	Mise en débit Cour des Comptes	1 562 500 000	
Fonds de concours Covid-19	-	Fonds Covid 19	-	
Redevance Système d'information douanier	-	Entretien Système d'information douanier	-	
<b>TOTAL DES RECETTES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL</b>	<b>2 632 741 096 888</b>	<b>TOTAL DEPENSES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL</b>	<b>2 588 948 585 902</b>	
<b>COMPTES SPECIAUX</b>				
<b>COMPTES DE COMMERCE</b>				
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ET DE L'ACQUACULTURE</b>	<b>3 388 700 000</b>	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ET DE L'ACQUACULTURE</b>	<b>3 388 700 000</b>	
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	656 900 000	Titre 3. Dépenses de biens et services	338 870 000	
Appui aux politiques sectorielles de la pêche-FDC UE	656 900 000	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 049 830 000	
Titre 4 : Autres recettes	2 731 800 000		-	
Recettes issues prélèvement des ressources halieutiques CE	2 731 800 000		-	
<b>COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (CAS)</b>				
<b>PENSIONS</b>	<b>109 032 950 180</b>	<b>PENSIONS</b>	<b>109 032 950 180</b>	
Titre 3. Cotisations sociales	99 032 950 180	Titre 4. Dépenses de transfert	99 032 950 180	
Part salariale (yc agents en détachement)	27 043 490 490	Pensions civiles et militaires		
Part Salariale CNSS	472 966 404			
Part patronale de l'Etat	67 608 726 226	Pensions spéciales		
Part patronale de l'Etat CNSS	3 907 767 061			
<b>Versement du budget général</b>	<b>10 000 000 000</b>	Titre 6. Autres dépenses	10 000 000 000	
	0	Rappel pensions	10 000 000 000	
<b>PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES</b>	<b>18 000 000 000</b>	<b>PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES</b>	<b>18 000 000 000</b>	
Titre 3. Cotisations sociales	18 000 000 000	Titre 4. Dépenses de transfert	18 000 000 000	
Allocations familiales	18 000 000 000	Prestations familiales	18 000 000 000	
<b>PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE</b>	<b>1 837 869 816</b>	<b>PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE</b>	<b>1 837 869 816</b>	
Titre 1. Recettes fiscales	1 837 869 816	Titre 3. Dépenses de biens et services	612 623 272	
Redevance audiovisuelle	1 837 869 816	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 225 246 544	
Titre 4. Autres recettes	0		0	
<b>PROMOTION DU SPORT</b>	<b>7 933 757 537</b>	<b>PROMOTION DU SPORT</b>	<b>7 933 757 537</b>	
Titre 1. Recettes fiscales	7 933 757 537	Titre 3. Dépenses de biens et services	3 966 878 769	
Taxe sur les jeux de hasard	404 841 958	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 966 878 769	
Droits d'accises	7 528 915 579			
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	0			
Titre 4. Autres recettes	0			
<b>FORMATION POUR L'EMPLOI</b>	<b>2 711 428 727</b>	<b>FORMATION POUR L'EMPLOI</b>	<b>2 711 428 727</b>	
Titre 1. Recettes fiscales	2 711 428 727	Titre 3. Dépenses de biens et services	903 809 576	

RECETTES	LFR 2024	DEPENSES	LFR 2024	Soldes 2024
Taxe de formation professionnelle	2 711 428 727	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 807 619 152	
<b>SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES</b>	<b>3 807 666 114</b>	<b>SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES</b>	<b>3 807 666 114</b>	
Titre 1. Recettes fiscales	3 305 847 842	Titre 3. Dépenses de biens et services	380 766 611	
Redevance Universelle	2 453 004 000	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 426 899 503	
redevance de gestion du spectre des fréquences radioélectriques	852 843 842			
Titre 4. Autres recettes	501 818 272			
Recettes diverses ARCEP (licences, pénalités, etc.)	501 818 272			
<b>VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT</b>	<b>26 202 435 347</b>	<b>VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT</b>	<b>26 202 435 347</b>	
Titre 1. Recettes fiscales	25 164 435 347	Titre 3. Dépenses de biens et services	3 080 357 660	
Redevance d'Usure de la Route (10%)	3 734 866 157	Titre 5. Dépenses d'investissement	23 122 077 686	
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	761 718 447			
Redevance de Navigation Intérieure (RNI)	1 716 159 800			
Redevance informatique	1 933 464 748			
Redevance passager	17 018 226 194			
	0			
Titre 4. Autres recettes	1 038 000 000			
ROPPRON	0			
Revenus du patrimoine immobilier	1 038 000 000			
<b>FINANCEMENT DE L'HABITAT</b>	<b>9 422 554 909</b>	<b>FINANCEMENT DE L'HABITAT</b>	<b>9 422 554 909</b>	
Titre 4. Autres recettes	9 422 554 909	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 884 510 982	
Fonds National de l'habitat	9 422 554 909	Titre 5. Dépenses d'investissement	7 538 043 927	
<b>GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES</b>	<b>8 013 719 250</b>	<b>GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES</b>	<b>8 013 719 250</b>	
Titre 1. Recettes fiscales	8 013 719 250	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 404 115 775	
Redevance de l'eau	1 058 415 750	Titre 5. Dépenses d'investissement	5 609 603 475	
Redevance de l'électricité	6 955 303 500			
<b>SALUBRITE PUBLIQUE</b>	<b>5 463 161 165</b>	<b>SALUBRITE PUBLIQUE</b>	<b>5 463 161 165</b>	
Titre 4. Autres recettes	5 463 161 165	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 113 903 444	
Redevance des ordures ménagers	5 463 161 165	Titre 4. Dépenses de transfert	3 564 080 058	
	0	Titre 5. Dépenses d'investissement	785 177 663	
<b>ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT</b>	<b>33 665 718 668</b>	<b>ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT</b>	<b>33 665 718 668</b>	
Titre 1. Recettes fiscales	33 613 795 416	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 824 696 930	
Redevance d'Usure de la Route (90%)	33 613 795 416	Titre 5. Dépenses d'investissement	30 841 021 739	
Titre 4. Autres recettes	51 923 252			
ROPPRON	51 923 252			
<b>TOTAL RECETTES COMPTES SPECIAUX</b>	<b>229 479 961 714</b>	<b>TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX</b>	<b>229 479 961 714</b>	
<b>TOTAL RECETTES BUDGETAIRES</b>	<b>2 862 221 058 602</b>	<b>TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>2 818 428 547 615</b>	
<b>SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL</b>				<b>43 792 510 987</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE DE BASE</b>				<b>- 266 265 129</b>

Source : DGBFIP, 2024.

## I.1. Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires sont constituées des recettes fiscales, des dons, legs et fonds de concours, des cotisations sociales ainsi que des autres recettes. Elles n'intègrent pas la part patronale de l'Etat et les prestations familiales et sociales qui sont des transferts effectués sur recettes du budget général au profit des comptes spéciaux. Au sein de chaque titre, les recettes budgétaires se répartissent entre les recettes pétrolières et les recettes hors pétrole.

Les recettes budgétaires se chiffreraient à **2.970.243.530.905 FCFA** contre **2.834.926.370.473 FCFA** arrêtés dans la LFI 2024, soit une hausse de **135.317.160.432 FCFA**, principalement portée par une augmentation des revenus du domaine pétrolier.

**Tableau n°27** : répartition des recettes budgétaires.

RECETTES BUDGETAIRES	LFI 2024	LFR 2024	Ecart LFR 2024/LFI 2024	
			Valeur	%
Titre 1 : Recettes fiscales	1 797 573 885 105	1 787 842 158 215	-9 731 726 890	-1%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	45 413 740 025	44 715 676 115	-698 063 909	-2%
Titre 3 : Cotisations sociales	38 296 427 044	38 296 427 044	0	0%
Titre 4 : Autres recettes	953 642 318 299	1 099 389 269 530	145 746 951 231	15%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 834 926 370 473</b>	<b>2 970 243 530 905</b>	<b>135 317 160 432</b>	<b>5%</b>

Source : DGBFIP, 2024.

### I.1.1 Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières affichent un niveau de **1.233.811.735.461 FCFA** contre **1.104.751.412.608 FCFA** arrêtés dans la LFI 2024, soit une hausse de **129.060.322.853 FCFA** consécutives à la prise des participations de l'Etat dans les entreprises pétrolières. Les recettes issues de ce secteur se répartissent en recettes fiscales et non fiscales.

Au titre des *recettes fiscales*, le produit des impôts sur le revenu, les bénéfiques et les gains en capital, encore appelés impôts sur les sociétés pétrolières, s'établirait à **342.969.813.144 FCFA** contre **377.869.421.785 FCFA** prévus dans la LFI 2024, soit une baisse de **34.899.608.642 FCFA**.

Les recettes non fiscales, réparties entre les revenus des participations et les revenus du domaine pétrolier s'établiraient à **890.841.922.317 FCFA** contre **726.881.990.823 FCFA**, soit une embellie de **163.959.931.495 FCFA**, en lien principalement avec les revenus tirés des Redevances pétrolières (71.754.991.530 FCFA), le contrat de partage (65.237.042.008 FCFA) et la vente Etat gaz (13.474.135.350 FCFA). Malgré la baisse enregistrée sur les participations dans les sociétés du secteur pétrolier (-8.002.500.000 FCFA).

**Tableau n°28** : recettes pétrolières (en millions FCFA).

LIBELLÉ DES RECETTES	LFI 2024	LFR 2024	Ecart LFR 2024/LFI 2024	
			Valeur	%
<b>TITRE 1 : RECETTES FISCALES</b>				
<b>Recettes fiscales</b>	<b>377 869 421 785</b>	<b>342 969 813 144</b>	<b>-34 899 608 642</b>	<b>-9,24%</b>
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	377 869 421 785	342 969 813 144	-34 899 608 642	-9,24%
<b>TITRE 4 : AUTRES RECETTES</b>				
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>726 881 990 823</b>	<b>890 841 922 317</b>	<b>163 959 931 495</b>	<b>22,56%</b>
Revenus de l'entreprise et du domaine autre que les intérêts	708 881 990 823	851 299 535 593	142 417 544 770	20,09%
Participations dans les sociétés pétrolières	93 002 500 000	85 000 000 000	-8 002 500 000	-8,60%
Vente Etat Gaz	10 000 000 000	23 474 135 350	13 474 135 350	134,74%
Redevance gazière	1 247 958 980	1 201 834 862	-46124118,36	-3,70%
Redevances pétrolières	330 701 070 524	402 456 062 054	71 754 991 530	21,70%
Contrats de partage	273 930 461 319	339 167 503 327	65 237 042 008	23,82%
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	18 000 000 000	39 542 386 724	21 542 386 724	119,68%
Redevance superficière	3 000 000 000	1 467 256 638	-1532743362	-51,09%
Boni sur attribution de permis	15 000 000 000	38 075 130 086	23075130086	153,83%
<b>TOTAL DES RECETTES PETROLIERES</b>	<b>1 104 751 412 608</b>	<b>1 233 811 735 461</b>	<b>129 060 322 853</b>	<b>11,68%</b>

Sources : DGI, DGH, DGELF, 2024.

### I.1.2 Les recettes hors pétrole

Les recettes hors pétrole s'établiraient à **1.736.431.795.444 FCFA** contre **1.730.174.957.865 FCFA** arrêtées dans la LFI 2024, soit un accroissement de **6.256.837.579 FCFA**, porté notamment par Impôts sur les sociétés (+2.351.716.534 milliards FCFA), Impôts sur les personnes (+8.856.239.466 FCFA), Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (+5.566.847.616 FCFA) et les Droits et taxes de douanes (24.097.596.082 FCFA). Ces recettes se décomposent ainsi qu'il suit :

**Tableau n°29** : recettes hors pétrole.

Nature de la recette	LFI 2024	LFR 2024	Écart LFR 2024/LFI 2024	
			Valeur	%
<b>Titre 1 : Recettes Fiscales</b>	<b>1 419 704 463 320</b>	<b>1 444 872 345 071</b>	<b>25 167 881 751</b>	<b>2%</b>
<b>Impôts et taxes directs</b>	<b>465 342 939 347</b>	<b>482 117 742 962</b>	<b>16 774 803 615</b>	<b>0</b>
Impôts sur les sociétés	295 685 310 316	298 037 026 849	2 351 716 534	0,80%
Impôts sur les personnes	152 364 008 100	161 220 247 566	8 856 239 466	5,81%
Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers	17 293 620 931	22 860 468 547	5 566 847 616	32,19%
<b>Impôts et taxes indirects</b>	<b>954 361 523 973</b>	<b>962 754 602 109</b>	<b>8 393 078 136</b>	<b>0,88%</b>
Taxe de formation professionnelle	2 682 775 484	2 711 428 727	28 653 243	1,07%
Droits et taxes sur la propriété	14 661 984 828	19 211 955 521	4 549 970 693	31,03%
Taxes sur les biens et services	473 486 494 899	459 138 365 471	-14 348 129 428	-3,03%
Droits et taxes de douanes	438 000 000 000	462 097 596 082	24 097 596 082	5,50%
Autres recettes fiscales	25 530 268 763	19 595 256 308	-5 935 012 454	-23,25%
<b>Titre 2 : Dons, Legs et Fonds de Concours</b>	<b>45 413 740 025</b>	<b>44 715 676 115</b>	<b>-698 063 909</b>	<b>-1,54%</b>
<b>Titre 3 : Cotisations Sociales</b>	<b>38 296 427 044</b>	<b>38 296 427 044</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Cotisations retraites (y.c agents publics en détachement)	27 516 456 894	27 516 456 894	0	0,00%
Cotisations CNAMGS	10 779 970 150	10 779 970 150	0	0,00%
<b>Titre 4 : Autres Recettes</b>	<b>226 760 327 476</b>	<b>208 547 347 213</b>	<b>-18 212 980 263</b>	<b>-8,03%</b>
<b>Revenus de la propriété</b>	<b>226 760 327 476</b>	<b>208 547 347 213</b>	<b>-18 212 980 263</b>	<b>-8,03%</b>
Revenus des participations	79 847 400 270	69 373 433 568	-10473966702	-13,12%
Revenus du domaine foncier	394 204 902	79 239 713	-314 965 190	-79,90%
Revenus du domaine minier	16 816 268 518	22 651 246 372	5 834 977 854	34,70%
Redevance minière proportionnelle	27 197 977 509	27 197 977 509	0	0,00%
Revenus du domaine forestier	1 120 653 530	44 319 654	-1 076 333 876	-96,05%
Recettes diverses non fiscales	101 383 822 747	89 201 130 397	-12 182 692 350	-12,02%
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Nature de la recette	LFI 2024	LFR 2024	Écart LFR 2024/LFI 2024	
			Valeur	%
<b>TOTAL RECETTES PROPRES</b>	<b>1 730 174 957 865</b>	<b>1 736 431 795 444</b>	<b>6 256 837 579</b>	<b>0,36%</b>

Sources : DGI, DGELF, 2024.

## I.2. Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux.

Ces dépenses se décomposent ainsi qu'il suit : les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

### I.2.1. Les dépenses du budget général

Enregistrées à **2.588.948.585.902 FCFA**, les dépenses du budget général connaîtraient une hausse de **257.783.576.460 FCFA** par rapport à la loi de finances initiale évaluée à **2.331.165.009.441 FCFA**.

**Tableau n°30** : présentation des dépenses par titre.

Titres et catégories	LFI 2024	LFR 2024	Ecart LFR 2024/LFI 2024	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	378 407 151 018	388 384 468 503	9 977 317 485	3%
Titre 2. Dépenses de personnel	771 749 096 325	771 749 096 325	0	0%
Titre 3. Dépenses de biens et services	284 116 558 643	393 067 223 121	108 950 664 478	38%
Titre 4. Dépenses de transfert	352 218 537 596	386 769 287 446	34 550 749 850	10%
Titre 5. Dépenses d'investissement	497 801 938 086	599 951 728 250	102 149 790 164	21%
Titre 6. Autres dépenses	46 871 727 773	49 026 782 257	2 155 054 484	5%
<b>TOTAL</b>	<b>2 331 165 009 441</b>	<b>2 588 948 585 902</b>	<b>257 783 576 460</b>	<b>8%</b>

Source : DGBFIP, 2024.

### Les charges financières de la dette

Les charges financières de la dette enregistreraient une hausse de **9.977.317.485 FCFA** pour se situer à **388.384.468.503 FCFA** contre **378.407.151.018 FCFA** inscrits à l'initiale. Cette augmentation serait imputable principalement au paiement des intérêts sur emprunts intérieur-DGD qui augmenteraient de 13.925.706.031 FCFA.

**Tableau n°31** : charges financières de la dette.

Titres et catégories	LFI 2024	LFR 2024	Ecart LFR 2024/LFI 2024	
			Valeur	%
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>378 407 151 018</b>	<b>388 384 468 503</b>	<b>9 977 317 485</b>	<b>3%</b>
<b>Extérieure</b>	<b>212 436 544 000</b>	<b>200 267 328 000</b>	<b>-12 169 216 000</b>	<b>-6%</b>
<b>Intérêts sur emprunts extérieurs-courants</b>	<b>212 436 544 000</b>	<b>200 267 328 000</b>	<b>-12 169 216 000</b>	<b>-6%</b>
<i>Bilatéraux</i>	<i>23 092 610 000</i>	<i>24 940 285 000</i>	<i>1 847 675 000</i>	<i>8%</i>
<i>Multilatéraux</i>	<i>40 577 243 000</i>	<i>48 873 609 000</i>	<i>8 296 366 000</i>	<i>20%</i>
<i>Banques</i>	<i>10 321 779 000</i>	<i>14 911 509 000</i>	<i>4 589 730 000</i>	<i>44%</i>
<i>Marchés Financiers</i>	<i>138 444 912 000</i>	<i>111 541 925 000</i>	<i>-26 902 987 000</i>	<i>-19%</i>
<b>Intérieur</b>	<b>165 970 607 018</b>	<b>188 117 140 503</b>	<b>22 146 533 485</b>	<b>13%</b>
<b>Intérieurs-DGD</b>	<b>148 343 849 150</b>	<b>162 269 555 181</b>	<b>13 925 706 031</b>	<b>9%</b>
<i>Intérêts sur emprunts intérieurs-courants</i>	<i>148 343 849 150</i>	<i>162 269 555 181</i>	<i>13 925 706 031</i>	<i>9%</i>
<i>Banques intérieures</i>	<i>26 084 350 000</i>	<i>31 075 355 000</i>	<i>4 991 005 000</i>	<i>19%</i>
<i>Marchés Financiers</i>	<i>122 259 499 150</i>	<i>131 194 200 181</i>	<i>8 934 701 031</i>	<i>7%</i>
<b>Trésor-dette</b>	<b>17 626 757 868</b>	<b>25 847 585 322</b>	<b>8 220 827 454</b>	<b>47%</b>
<i>Facilités de caisse</i>	<i>1 394 745 677</i>	<i>7 987 268 373</i>	<i>6 592 522 697</i>	<i>473%</i>
<i>Bons du Trésor Assimilables</i>	<i>14 901 767 056</i>	<i>16 736 295 160</i>	<i>1 834 528 104</i>	<i>12%</i>
<i>Autres frais bancaires</i>	<i>1 330 245 135</i>	<i>1 124 021 788</i>	<i>-206 223 347</i>	<i>-16%</i>

Source : DGBFIP,2024.

## Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnels se situeraient à **771.749.096.325 FCFA** au même titre que la LFI 2024.

**Tableau n°32** : les dépenses de personnel.

Titres et catégories	LFI 2024	LFR 2024	Ecart LFR 2024/LFI 2024	
			Valeur	%
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>771 749 096 325</b>	<b>771 749 096 325</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Rémunérations du personnel</b>	<b>771 749 096 325</b>	<b>771 749 096 325</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<i>dont Solde permanente</i>	717 923 680 000	717 923 680 000	0	0%
<i>Recrutements en cours et annoncés</i>	46 099 432 000	0	-46 099 432 000	-100%
<i>Rémunérations autres catégories de salariés</i>	38 599 289 450	38 599 289 450	0	0%
<b>Primes et indemnités</b>	<b>15 226 126 875</b>	<b>15 226 126 875</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<i>Primes et indemnités des fonctionnaires</i>	15 226 126 875	15 226 126 875	0	0%

Source : DGBFIP, 2024.

## Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services connaîtraient une hausse de **108.950.664.478 FCFA** par rapport à la LFI 2024, pour se situer à **393.067.223.121 FCFA**. Cette augmentation est imputable au remboursement de la TVA (+30.723.195.689 FCFA), aux dépenses liées à l'organisation du Référendum (+27.040.000.000 FCFA) et aux dépenses des autres biens et services (+45.885.132.439 FCFA).

Toutefois, les dépenses au titre des attributions de produits diminueraient de 1.088.111.361 FCFA en lien avec le fonds souverain de la République Gabonaise (-1.077.675.782 FCFA).

**Tableau n°33** : les dépenses des biens et services.

Titres et catégories	LFI 2024	LFR 2024	Ecart LFR 2024/LFI 2024	
			Valeur	%
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>284 116 558 643</b>	<b>393 067 223 121</b>	<b>108 950 664 478</b>	<b>38%</b>
<i>Remboursement TVA</i>	50 276 268 632	80 999 464 320	30 723 195 689	61%
<i>Remboursement TVA hors pétrole</i>	50 276 268 632	51 799 464 320	1 523 195 689	3%
<i>Remboursement TVA pétrole</i>	0	29 200 000 000	29 200 000 000	0%
<i>Utilités publiques (eau et électricité)</i>	11 100 000 000	11 100 000 000	0	0%
<i>Utilités publiques (Téléphone et internet)</i>	6 000 000 000	6 000 000 000	0	0%
<i>Missions diplomatiques et postes consulaires (yc frais de scolarité)</i>	14 765 918 833	14 765 918 833	0	0%
<i>Baux (DGPE)</i>	15 600 008 810	21 590 456 521	5 990 447 711	38%
<i>Structures sanitaires (DRS, CHU, CHR, etc.) yc. Médicaments</i>	17 483 511 626	17 483 511 626	0	0%
<i>Universités et grandes écoles</i>	2 361 571 543	2 361 571 543	0	0%
<i>Examen et concours</i>	3 531 065 312	3 531 065 312	0	0%
<i>Etablissements primaires et secondaires</i>	7 000 000 000	7 000 000 000	0	0%
<i>Œuvres universitaires</i>	4 750 918 775	4 750 918 775	0	0%
<i>Institutions</i>	22 207 138 243	22 207 138 243	0	0%
<i>Défense et sécurité (yc. habillement, alimentation, carburant, etc.)</i>	18 581 244 476	18 581 244 476	0	0%
<i>Autorités administratives</i>	2 044 819 989	2 044 819 989	0	0%
<i>Dépenses sociales (halte-garderie, centres sociaux, etc.)</i>	394 822 228	394 822 228	0	0%
<i>CNI</i>	2 500 000 000	2 500 000 000	0	0%
<i>RGPL</i>	5 945 502 094	5 945 502 094	0	0%
<i>Dépenses transversales (Inhumations, frais de déplacement, assurance, etc)</i>	6 043 814 208	6 043 814 208	0	0%
<i>Elections (Référendum, élections locales, sénatoriales, législatives et présidentielle)</i>	5 000 000 000	32 040 000 000	27 040 000 000	541%
<i>Comptabilité des matières: Bilan d'ouverture</i>	1 246 992 993	1 246 992 993	0	0%
<i>Autres opérateurs</i>	23 895 153 600	23 895 153 600	0	0%

Titres et catégories	LFI 2024	LFR 2024	Ecart LFR 2024/LFI 2024	
			Valeur	%
Inhumation et aides aux familles	1 897 093 592	2 297 093 592	400 000 000	21%
Autres biens et services	38 790 471 142	84 675 603 581	45 885 132 439	118%
Attributions de Produits	22 700 242 548	21 612 131 187	-1 088 111 361	-5%
DG Santé (Lutte contre le tabagisme)	226 665 811	210 011 592	-16 654 219	-7%
Licence de transports (DGTT)	82 905 840	82 905 840	0	0%
Cartes grises (DGTT)	62 179 380	62 179 380	0	0%
Permis de conduire (DGTT)	41 452 920	41 452 920	0	0%
DG Marine Marchande	1 013 204 452	1 013 204 452	0	0%
Fonds de soutien minier	2 100 000	2 100 000	0,0	0%
Redevance pour Agrément Technique Industriel yc pénalités	73 255 280	73 255 280	0	0%
Redevance pour carte de commerçant/ Agrément Technique des Rebutis yc pénalités	483 484 848	483 484 848	0	0%
Redevance Examen et concours	1 047 532 000	1 047 532 000	0	0%
Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles	314 477 068	314 477 068	0	0%
Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers	67 911 500	67 911 500	0	0%
Ristournes issues des contrôles-DG Travail	475 160 515	475 160 515	0	0%
Fonds Souverain de la République Gabonaise	4 983 018 861	3 905 343 079	-1 077 675 782	-22%
Procédures judiciaires	921 882 510	921 882 510	0	0%
Ristournes DGCC	432 415 453	432 415 453	0	0%
Agrément PME	36 000 000	36 000 000	0	0%
Mise en débit Cour des Comptes	1 562 500 000	1 562 500 000	0	0%
ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)	4 014 546 179	4 014 546 179	0	0%
ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)	6 822 750 732	6 822 750 732	0	0%
Riposte Covid-19 (produit des tests PCR)	36 799 200	7 359 840	-29 439 360	-80%
ADP engagement décennal (Min Intérieur)	0	35 658 000	35 658 000	0%

Source : DGBFIP, 2024.

## ✚ Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts sont projetées à **386.769.287.446 FCFA** contre **352.218.537.596 FCFA** dans la LFI 2024, soit une augmentation de **34.550.749.850 FCFA**, liée notamment au soutien des prix des produits pétroliers (+35.049.548.634 FCFA), et aux autres dépenses de transferts (+1.339.123.352 FCFA).

**Tableau n°34** : les dépenses de transfert.

Titres et catégories	LFI 2024	LFR 2024	Ecart LFR 2024/LFI 2024	
			Valeur	%
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>352 218 537 596</b>	<b>386 769 287 446</b>	<b>34 550 749 850</b>	<b>10%</b>
<i>Soutien des prix des produits pétroliers</i>	75 000 000 000	110 049 548 634	35 049 548 634	47%
<i>Soutien à la farine</i>	2 000 000 000	2 000 000 000	0	0%
<i>Bourses</i>	92 284 040 100	88 195 040 100	-4 089 000 000	-4%
Secondaire	12 089 088 000	8 000 088 000	-4 089 000 000	-34%
Supérieur	80 194 952 100	80 194 952 100	0	0%
Spéciale Aviation Civile		350 000 000	350 000 000	0%
<i>Restauration des apprenants</i>	8 440 881 038	8 440 881 038	0	0%
<i>Cotisations internationales</i>	10 930 846 395	11 584 711 952	653 865 557	6%
<i>Frais d'écolage</i>	7 500 000 000	7 500 000 000	0	0%
<i>Gratuité des inscriptions</i>	3 367 338 700	3 367 338 700	0	0%
<i>Gratuité des transports</i>	3 571 445 596	3 571 445 596	0	0%
TRANSURB	1 417 937 796	1 417 937 796	0	0%
SOGATRA	1 673 200 000	1 673 200 000	0	0%
TRANSAKANDA	480 307 800	480 307 800	0	0%
<i>Subvention opérateurs de transport</i>	6 959 118 962	6 959 118 962	0	0%
<i>Dépenses sociales</i>	13 464 925 392	13 464 925 392	0	0%
Filets sociaux	3 926 606 140	3 926 606 140	0	0%
Personnes âgées	1 350 000 000	1 350 000 000	0	0%
Gratuité des accouchements	1 124 820 021	1 124 820 021	0	0%
Samu social	1 663 186 049	1 663 186 049	0	0%
<i>Subvention aux collectivités locales</i>	16 441 782 998	17 033 895 304	592 112 306	4%
<i>Dépenses transversales (Inhumations, frais de déplacement, assurance, etc)</i>	4 495 224 438	4 495 224 438	0	0%
<i>Institutions et autorités</i>	6 114 509 976	6 114 509 976	0	0%
<i>Structures sanitaires (DRS, CHU, CHR, etc.) yc. Médicaments</i>	15 338 282 704	15 338 282 704	0	0%
<i>Œuvres universitaires</i>	8 829 534 412	8 829 534 412	0	0%
<i>Universités et grandes écoles</i>	1 648 502 557	1 648 502 557	0	0%
<i>Part Patronale CNAMGS</i>	16 100 000 000	16 100 000 000	0	0%
<i>Autres opérateurs</i>	23 895 153 600	25 207 153 600	1 312 000 000	5%
<i>Dons fonctionnement</i>	8 230 619 825	7 573 719 825	-656 900 000	-8%
<i>PID-PIH</i>	5 278 886 000	5 278 886 000	0	0%
<i>Autres dépenses de transferts</i>	22 327 444 903	23 666 568 256	1 339 123 352	6%

Source : DGBFIP, 2024.

## ✚ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établiraient à **599.951.728.250 FCFA** contre **497.801.938.086 FCFA** inscrits dans la LFI 2024, soit une hausse de **102.149.790.164 FCFA**. Cette hausse est une conséquence des Financements sur ressources propres (+117.547.977.330 FCFA) et des Conventions en cours (+17.456.192.834 FCFA).

**Tableau n°35** : Les dépenses d'investissement

Titres et catégories	LFI 2024	LFR 2024	Ecart LFR 2024/LFI 2024	
			Valeur	%
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>497 801 938 086</b>	<b>599 951 728 250</b>	<b>102 149 790 164</b>	<b>21%</b>
Financements sur ressources propres	344 780 850 080	462 328 827 410	117 547 977 330	34%
En cours	24 722 695 412	0	-24 722 695 412	-100%
Développement	24 722 695 412	0	-24 722 695 412	-100%
Projets prioritaires du CTRL	220 751 315 580	0	-220 751 315 580	-100%
dont Réhabilitations bâtiments administratifs	19 761 904 762	0	-19 761 904 762	-100%
Fonds d'études sectorielles	18 912 426 577	0	-18 912 426 577	-100%
Prise de participation BDEAC	5 000 000 000	0	-5 000 000 000	-100%
Prise de participation Banque Mondiale	3 200 000 000	0	-3 200 000 000	-100%
ADP Contrepartie Zone instables ferroviaires	4 123 365 306	4 123 365 306	0	0%
Projets sur fonds de concours PID-PIH	30 247 334 200	30 247 334 200	0	0%
Projets prioritaires du CTRL	16 000 000 000	0	-16 000 000 000	-100%
Projets sur dons	1 000 000 000	1 000 000 000	0	0%
Financements extérieurs	117 650 388 500	102 252 201 334	-15 398 187 166	-13%
Conventions en cours	84 796 008 500	102 252 201 334	17 456 192 834	21%
Nouvelles conventions	32 854 380 000	0	-32 854 380 000	-100%

Source : DGBFIP, 2024.

### ✚ Les autres dépenses

Les autres dépenses, en hausse de **2.155.054.484 FCFA** par rapport à 2024, se situeraient à **49.026.782.257 FCFA**, principalement liée à la restructuration des entreprises 10.276.782.257 FCFA. Dans ce périmètre, les coûts sociaux de restructuration bénéficient de 25.026.782.257 FCFA.

**Tableau n°36** : les autres dépenses.

Titres et catégories	LFI 2024	LFR 2024	Ecart LFR 2024/LFI 2024	
			Valeur	%
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>46 871 727 773</b>	<b>49 026 782 257</b>	<b>2 155 054 484</b>	<b>5%</b>
<b>Intérieurs-AJE</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>12 000 000 000</b>	<b>-1 000 000 000</b>	<b>-8%</b>
Protocoles transactionnels	7 000 000 000	6 000 000 000	-1 000 000 000	-14%
Condamnations pécuniaires	3 000 000 000	3 000 000 000	0	0%
Séquestres	1 000 000 000	1 000 000 000	0	0%
Autres	2 000 000 000	2 000 000 000	0	0%
<b>Restructuration des entreprises</b>	<b>14 750 000 000</b>	<b>25 026 782 257</b>	<b>10 276 782 257</b>	<b>70%</b>
Remboursement des épargnants Postbank	10 000 000 000	0	-10 000 000 000	-100%
Salaires Postbank	3 795 713 543	0	-3 795 713 543	-100%
Salaires Africa n°1	386 904 635	0	-386 904 635	-100%
Autres restructurations	567 381 822	0	-567 381 822	-100%
Coûts sociaux de restructuration	0	25 026 782 257	25 026 782 257	0%
<b>Divers</b>	<b>19 121 727 773</b>	<b>12 000 000 000</b>	<b>-7 121 727 773</b>	<b>-37%</b>
Dette aux agents de l'Etat (Rappels)	18 000 000 000	12 000 000 000	-6 000 000 000	-33%
Autres contentieux	1 121 727 773	0	-1 121 727 773	-100%
Conflit Homme-Eléphant	1 121 727 773	0	-1 121 727 773	-100%

Source : DGBFIP, 2024.

## I.2.2 Les comptes spéciaux (CS)

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et le compte commerce.

Ces comptes spéciaux, regroupés en 12 missions, s'équilibrent en recettes et en dépenses à **229.479.961.714 FCFA** contre **237.686.272.478 FCFA** initialement prévues, soit une baisse de **8.206.310.764 FCFA**. Ils sont décomposés par titre comme suit :

- **17.510.533.018 FCFA** en **dépense de biens et services**, en baisse de **95.828.792 FCFA** par rapport à la loi de finances initiale du fait des prévisions revues à la baisse des CAS développement du sport (-327.245.736 FCFA) et salubrité publique (-718.984.711 FCFA) malgré l'embellie constatée sur le CAS entretien du patrimoine routier de l'Etat (593.613.531 FCFA) ;
- **120.597.030.238 FCFA** en **dépense de transferts**, en baisse de **2.300.485.813 FCFA** impactées principalement par les dépenses liées au traitement des ordures ;
- **81.372.398.457 FCFA** en **dépense d'investissement**, soit une diminution de **15.809.996.159 FCFA** par rapport à la loi de finances initiale. Cette baisse est dû essentiellement à l'entretien du patrimoine routier de l'Etat (-17.018.721.386 FCFA) ;
- **10 000 000 000 FCFA** des **autres dépenses**, pour la prise en compte des rappels des pensions.

**Tableau n°37** : les comptes spéciaux (en millions de FCFA).

Intitulés des Comptes spéciaux	LFI 2024		LFR 2024		Ecart LFR 2024 /LFI 2024	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Compte de commerce	3 388 700 000	3 388 700 000	3 388 700 000	3 388 700 000	0	
Comptes d'affection spéciale	237 686 272 478	237 686 272 478	229 479 961 714	229 479 961 714	-8 206 310 764	-3,45%
<b>TOTAL</b>	<b>241 074 972 478</b>	<b>241 074 972 478</b>	<b>232 868 661 714</b>	<b>232 868 661 714</b>	<b>-8 206 310 764</b>	<b>-3,45%</b>

Source : DGBFIP, 2024.

### Les comptes d'affectation spéciale (CAS)

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières en lien direct avec les dépenses concernées.

L'ensemble des comptes d'affectation spéciale s'équilibre en recettes et en dépenses à **226.092.000.000 FCFA** contre **234.297.572.478 FCFA** dans la LFI 2024, soit une baisse de **8.205.572.478 FCFA**. Cette baisse est principalement portée par les cas "promotion du sport" (-654.249.011 FCFA), "salubrité publique" (-3.526.435.702 FCFA) et "entretien du patrimoine routier de l'Etat" (-16.424.826.524 FCFA).

**Tableau n°38** : l'équilibre des comptes d'affectation spéciale.

Intitulés des Comptes spéciaux	LFI 2024		LFR 2024		Ecart LFR 2024 /LFI 2024	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
<b>comptes d'affectation spéciale (cas)</b>	<b>234 297 572 478</b>	<b>234 297 572 478</b>	<b>226 092 000 000</b>	<b>226 092 000 000</b>	<b>- 8 205 572 478</b>	<b>-3,50%</b>
pensions	99 032 950 180	99 032 950 180	109 033 000 000	109 033 000 000	10 000 049 820	10,1%
prestations familiales et sociales	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	0	0,0%
promotion audiovisuelle et cinématographique	1 722 671 149	1 722 671 149	1 838 000 000	1 838 000 000	115 328 851	6,7%
promotion du sport	8 588 249 011	8 588 249 011	7 934 000 000	7 934 000 000	- 654 249 011	-7,6%
formation pour l'emploi	2 682 775 484	2 682 775 484	2 711 000 000	2 711 000 000	28 224 516	1,1%
service universel des communications électroniques	3 807 666 114	3 807 666 114	3 808 000 000	3 808 000 000	333 886	0,0%
valorisation du patrimoine de l'Etat	24 476 274 404	24 476 274 404	26 202 000 000	26 202 000 000	1 725 725 596	7,1%
financement de l'habitat	8 893 004 660	8 893 004 660	9 423 000 000	9 423 000 000	529 995 340	6,0%
gestion du service public de l'énergie électrique dans les collectivités locales	8 013 719 250	8 013 719 250	8 014 000 000	8 014 000 000	280 750	0,0%
salubrité publique	8 989 435 702	8 989 435 702	5 463 000 000	5 463 000 000	- 3 526 435 702	-39,2%
entretien du patrimoine routier de l'Etat	50 090 826 524	50 090 826 524	33 666 000 000	33 666 000 000	- 16 424 826 524	-32,8%

Source : DGBFIP, 2024.

### Le compte de commerce

Les comptes de commerce retracent les opérations à caractère industrielles et commerciales effectuées à titre accessoire par des services de l'Etat non dotés de la personnalité morale. Les évaluations des recettes et prévisions de dépenses de ces comptes ont un caractère indicatif. Ils doivent être présentés et exécutés en équilibre.

Le compte de commerce « développement durable de la pêche et de l'aquaculture » qui a pour objet, l'industrialisation de la filière thon n'enregistrerait aucune variation et s'équilibrerait en recettes et en dépenses à **3.388.700.000 FCFA**.

**Tableau n°39** : équilibre du compte de commerce (en millions FCFA).

Intitulé du compte de commerce	LFI 2024		LFR 2024		Ecart LFR 2024 /LFI 2024	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Développement durable de la pêche	3 388 700 000	3 388 700 000	3 388 700 000	3 388 700 000	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>3 388 700 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>			

Source : DGBFIP, 2024.

## II. OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT

Les opérations de trésorerie et de financement retracent les ressources et les charges de trésorerie et de financement. Celles-ci affichent des niveaux respectifs de **1.523.943.000.000 FCFA** et **1.567.079.000.000 FCFA**, soit un solde de **- 43.136.000.000 FCFA** équilibrant celui des opérations budgétaires arrêtées à **43.136.000.000 FCFA**.

**Tableau n°40** : ressources et les charges de trésorerie et de financement.

Ressources et charges de trésorerie et de financement	LFI 2024	LFR 2024	Ecart LFR 2024 /LFI 2024	
			Valeur	%
Charges de trésorerie et de financement	1 487 938 000 000	1 567 079 000 000	79 141 000 000	5%
Ressources de trésorerie et de financement	1 327 099 000 000	1 523 943 000 000	196 844 000 000	15%
<b>Solde des opérations de financement et de trésorerie</b>	<b>-160 839 000 000</b>	<b>- 43 136 000 000</b>		
<b>Solde budgétaire global</b>	<b>160 839 000 000</b>	<b>43 136 000 000</b>		
<b>Solde net</b>	-	-		

Source : DGBFIP, 2024.

## II.1. Les ressources de trésorerie et de financement

Les ressources de trésorerie et de financement s'établiraient à **1.523.943.000.000 FCFA** contre **1.326.626.000.000 FCFA** dans la LFI 2024, soit une hausse de 15% (**197.317.000.000 FCFA**) en lien avec les émissions de titres publics sur le marché intérieur (149.669.000.000 FCFA) ; ce, en dépit de la contraction enregistrée sur les tirages (-15.398.000.000 FCFA).

**Tableau n°41** : ressources de financement et de trésorerie.

Ressources de trésorerie et de financement	LFI 2024	LFR 2024	Ecart LFR 2024 /LFI 2024	
			Valeur	%
<b>Tirages</b>	<b>132 500 000 000</b>	<b>117 102 000 000</b>	<b>-15 398 000 000</b>	<b>-12%</b>
Tirages sur conventions en cours	117 650 000 000	102 252 000 000	-15 398 000 000	-13%
Tirages sur prêts programmes	14 850 000 000	14 850 000 000	0	0
BADEA	14 850 000 000	14 850 000 000	0	0
<b>Emissions de titres publics</b>	<b>1 048 055 000 000</b>	<b>1 197 723 000 000</b>	<b>149 668 000 000</b>	<b>14%</b>
Emissions de titres publics sur le Marché international	469 886 000 000	469 886 000 000	0	0%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	578 169 000 000	727 838 000 000	149 669 000 000	26%
<b>Financement non bancaire</b>	<b>146 071 000 000</b>	<b>209 118 000 000</b>	<b>63 047 000 000</b>	<b>43%</b>
Règlement arriérés fiscaux	10 000 000 000	10 000 000 000	0	0
Accumulation des instances	136 071 000 000	199 118 000 000	63 047 000 000	46%
<b>Total</b>	<b>1 326 626 000 000</b>	<b>1 523 943 000 000</b>	<b>197 317 000 000</b>	<b>15%</b>

Source : DGBFIP, 2024.

## II.2. Les charges de trésorerie et de financement

Les charges de trésorerie et de financement se chiffrent à **1.567.079.000.000 FCFA** contre **1.487.938.000.000 FCFA** dans la LFI 2024, soit une hausse de **79.141.000.000 FCFA**. En dépit de la contraction constatée sur l'amortissement dette extérieure (-61.043.000.000 FCFA) et sur les prêts et avances (-20.564.000.000 FCFA).

**Tableau n°42** : charges de financement et de trésorerie.

Charges de trésorerie et de financement	LFI 2024	LFR 2024	Ecart LFR 2024 /LFI 2024	
			Valeur	%
<b>Amortissement dette extérieure</b>	<b>836 549 000 000</b>	<b>775 506 000 000</b>	<b>-61 043 000 000</b>	<b>-7,30%</b>
<b>Emprunts extérieurs-courants</b>	<b>836 549 000 000</b>	<b>775 506 000 000</b>	<b>-61 043 000 000</b>	<b>-7,3%</b>
Bilatéraux	104 235 000 000	96 622 000 000	-7 613 000 000	-7,3%
Multilatéraux	299 711 000 000	245 071 000 000	-54 640 000 000	-18,2%
Banques	47 965 000 000	48 973 000 000	1 008 000 000	2,1%
Marché international	384 638 000 000	384 841 000 000	203000000	0,1%
<b>Amortissement des prêts du secteur bancaire</b>	<b>517 353 000 000</b>	<b>542 144 000 000</b>	<b>24 791 000 000</b>	<b>4,8%</b>
<b>Intérieur-DGD</b>	<b>517 353 000 000</b>	<b>542 144 000 000</b>	<b>24 791 000 000</b>	<b>4,8%</b>
Emprunts intérieurs-courants	<b>517 353 000 000</b>	<b>542 144 000 000</b>	<b>24 791 000 000</b>	<b>4,8%</b>
Banques	69 767 000 000	94 557 000 000	24 790 000 000	35,5%
Moratoires	25 000 000 000	25 000 000 000	0	0,0%
Marchés Financiers	422 586 000 000	422 586 000 000	0	0,0%
<b>Autres amortissements</b>	<b>110 237 000 000</b>	<b>246 193 000 000</b>	<b>135 956 000 000</b>	<b>123,3%</b>
Instances Trésor de la période précédente	90 070 000 000	90 125 000 000	55000000	0,1%
Arriérés de TVA Hors Pétrole	9 075 000 000	0	-9 075 000 000	-100,0%
Arriérés de TVA Pétrole	11 092 000 000	0	-11 092 000 000	-100,0%
Arriérés intérêts Extérieurs	0	130 585 000 000	130 585 000 000	0,0%
Arriérés SOGARA	0	25 483 000 000	25 483 000 000	0,0%
<b>Total Amortissement</b>	<b>1 464 139 000 000</b>	<b>1 563 843 000 000</b>	<b>99 704 000 000</b>	<b>6,8%</b>
<b>Prêts et avances</b>	<b>23 799 000 000</b>	<b>3 235 000 000</b>	<b>-20 564 000 000</b>	<b>-86,4%</b>
Fonds Souverain de la RG	3 235 000 000	3 235 000 000	0	0,0%
Dépôts BEAC	20564000000	0	-20 564 000 000	-100,0%
<b>Total</b>	<b>1 487 938 000 000</b>	<b>1 567 079 000 000</b>	<b>79 141 000 000</b>	<b>5,3%</b>

Source : DGBFIP,2024.

Fait à Libreville, le

Le Ministre de l'Economie et des Participations

Le Ministre des Comptes Publics

**Mays MOUSSI**

**Charles M'BA**